



Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL

Année 2014



Le Rapport d'activité annuel - 2014

est édité par la Communauté de Communes
Pays du Mont-Blanc
648, chemin des Prés Caton
74190 Passy - Tél. : 04 50 78 12 10

Directeur de la publication :

Georges MORAND

Co-directeur :

David BEN SADOUN

Rédaction :

Services de la CCPMB

Conception graphique et réalisation :

Service Communication - infographie

Crédit Photo :

© CCPMB / F.Amelot / P.Assier / C.Sjostrom /
É.Thiolère / OT Chamonix / OT Les Contamines-
Montjoie / OT Passy / OT Saint-Gervais / OT
Sallanches / Pixabay / PIT EMB Alborno / SM3A /
PIT @ FMS-C. Jaccod / J.Petit / Agence K'ractère /
ContreFish / Ésope.

Juin 2015

L'article L5211-3P du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la remise d'un rapport annuel retraçant l'activité de la Communauté de Communes. Chaque maire est alors tenu d'en faire une communication au sein de son conseil municipal.

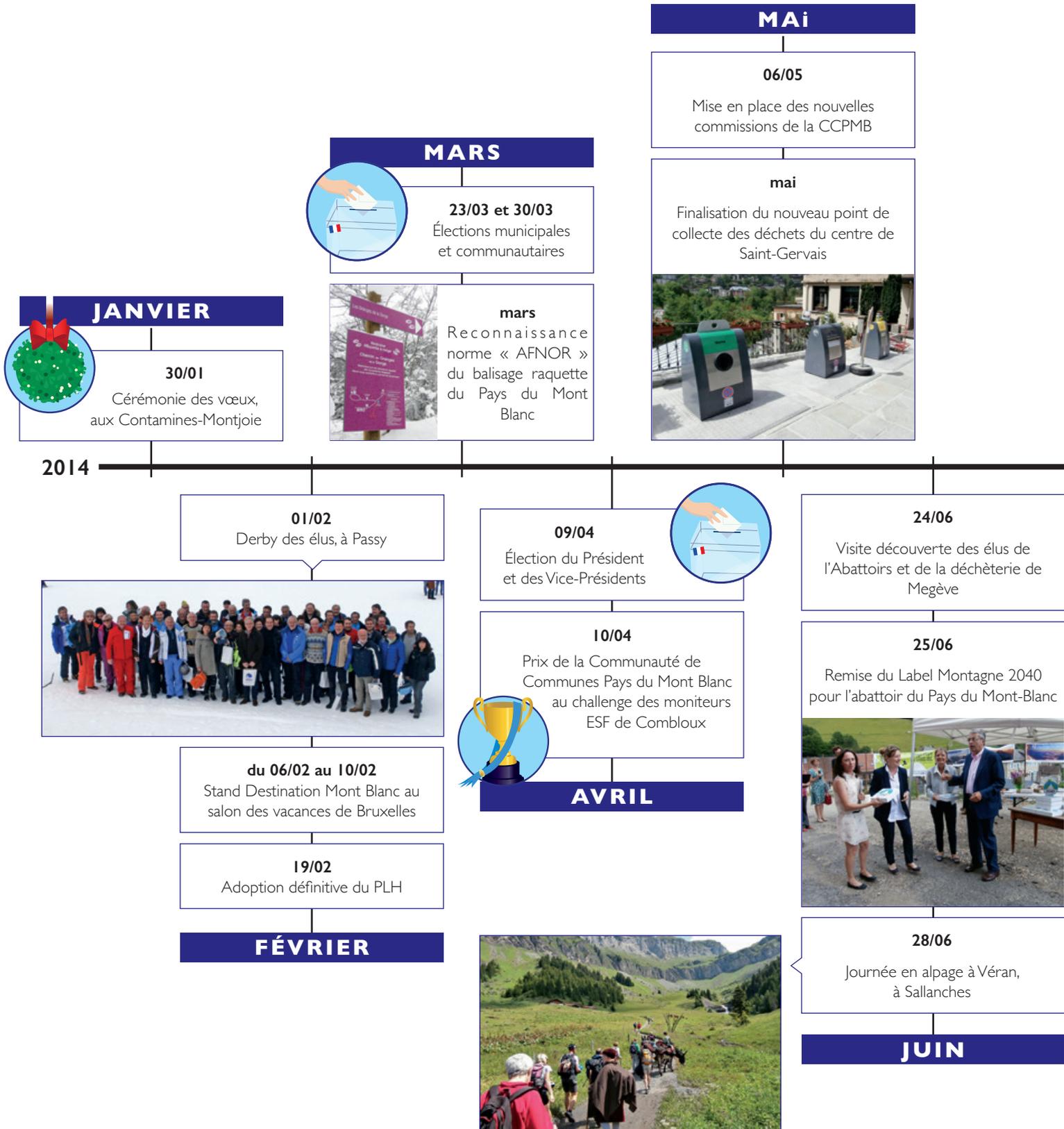
Un rapport spécifique sur le service public d'élimination des déchets est prévu par l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et s'intègre donc au rapport général.

Chacun pourra retrouver dans ce rapport d'activité 2014 une information pratique sur l'exercice des différentes compétences de notre Communauté de Communes. Tous les projets et réalisations sont présentés et illustrés. Certains éléments nous permettent de montrer l'évolution et la progression de l'intercommunalité.

Les délégués communautaires sont disponibles pour compléter les informations fournies avec l'appui du Président et des services intercommunaux.

L'intercommunalité est en route	PAGE 7
Les 10 communes	8
Les établissements intercommunaux	9
Des élus dont la légitimité est renforcée	10
Accueillir, informer et être à l'écoute	12
Gérer un budget et des équipes	14
Mutualiser et mettre en commun, au centre des préoccupations des la Communauté de Communes	22
Valoriser l'économie locale	PAGE 25
Le développement économique en 2014	26
Promouvoir le Pays du Mont-Blanc, une action intercommunale	28
Un soutien à l'agriculture	30
Apporter des services aux habitants du territoire	PAGE 33
Se déplacer	34
Le logement, une priorité de l'intercommunalité	39
Des services apportés à tous	40
Agir en faveur de notre environnement exceptionnel	PAGE 45
La collecte des ordures ménagères, un service qui évolue	46
Un acteur clé du Plan de Protection de l'Atmosphère	47
Maintien de la dynamique de projets autour de l'agriculture, des alpages et de la forêt	49
Connaître son environnement dès le plus jeune âge	54
Anticiper l'avenir pour accompagner le développement du territoire	PAGE 59
Coopérer pour aller plus loin	60
Les projets en développement	62
Annexes	PAGE 65
Retour sur l'histoire de l'intercommunalité au pays du Mont-Blanc	66
Des compétences déléguées et partagées	67

2014



JUILLET

01/07

Visite découverte du chenil

10/07

Journée en alpage au Truc
à Saint Gervais



du 04/07 au 31/08

Animations à la piscine
intercommunale



du 13/07 au 31/07

Trois séjours transfrontaliers autour
du Mont Blanc pour les 11 / 16 ans.

SEPTEMBRE

06/09

Journée en alpage à La Pendant,
à Chamonix.



09/09

Visite découverte du centre sportif



NOVEMBRE

20/11

Ouverture des ventes
du Pass Scolaire
2014/2015.



27/08

Journée en alpage au Plan de l'Arve, à
Praz-sur-Arly.



AOÛT

du 10/10 au 02/11

Salons touristiques : Alta Quota
(Bergame), Kidexpo (Paris)
et London Ski Show (Londres).



15/11

Dépôt du Contrat de
destination Mont Blanc.



OCTOBRE

01/12

Réinscriptions au Facilibus.

02/12 et 04/12

Fermeture des aires des gens du
voyage de Sallanches et Passy.

11/12

Transfert de la compétence GEMAPI,
motion
Participation de la CCPMB au CEVA,
motion sauvegarde du service public
de l'assurance maladie en Haute Vallée
de l'Arve et
motion sur l'application du PPA Arve
par le Préfet.

12/12

1^{ère} Réunion des DGS des communes
sur la mutualisation.

Mise en place d'un observatoire
qualitatif touristique.

DÉCEMBRE



L'INTERCOMMUNALITÉ EST EN ROUTE !

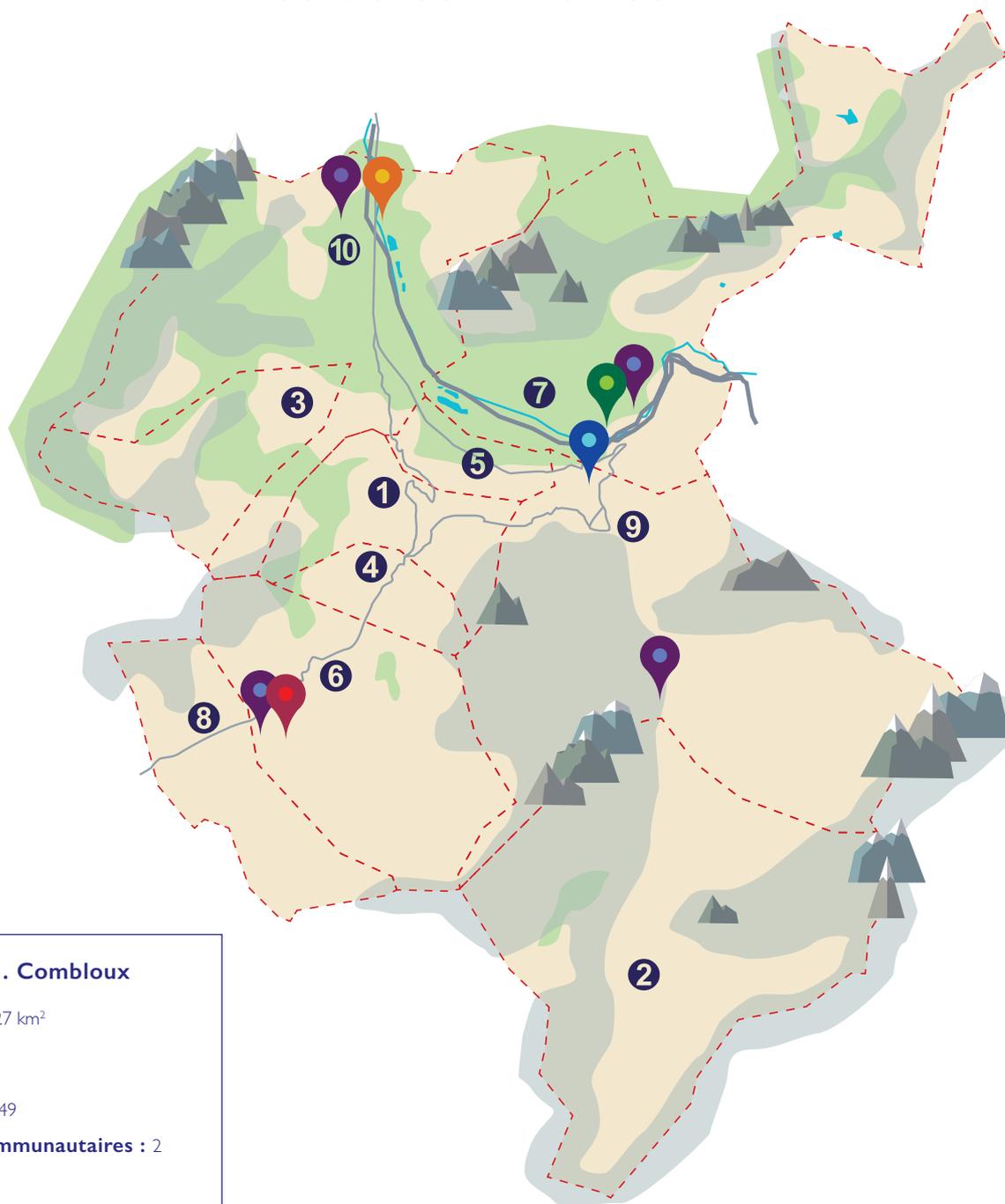
Après 2 ans d'existence, le constat est clair : la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc s'est inscrite dans le paysage des habitants des 10 communes. Elle a su marquer sa présence en particulier grâce aux services qu'elle propose, qu'ils soient nouveaux comme le Facilibus et la gestion du ramassage et traitement des ordures ménagères ou plus anciens comme le transport scolaire.

L'année 2014 a été marquée par le changement institutionnel. Pour la 1^{ère} fois dans l'histoire intercommunale, les représentants des communes ont été désignés par les citoyens au suffrage universel direct lors des élections du 23 et 30 mars. A l'issue des résultats, de nouveaux acteurs ont pris la tête des instances de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc. Cette avancée démocratique renforce le pouvoir des élus intercommunaux et ouvre de nouvelles perspectives à l'intercommunalité du Pays du Mont Blanc.

S DU MONT-B



Les 10 communes



1. Combloux

Superficie : 17,27 km²

Population :

Légale  2 186

DGF  4 449

Conseillers communautaires : 2



2. Les Contamines-Montjoie

Superficie : 43,6 km²

Population :

Légale  1 236

DGF  4 008

Conseillers communautaires : 2



3. Cordon

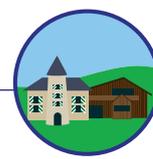
Superficie : 22,35 km²

Population :

Légale  1 027

DGF  1 754

Conseillers communautaires : 2



4. Demi-Quartier

Superficie : 8,9 km²

Population :

Légale  998

DGF  2 211

Conseillers communautaires : 2



5. Domancy

Superficie : 7,4 km²

Population :

Légale | 1 985

DGF | 1 996

Conseillers communautaires : 2



6. Megève

Superficie : 44,11 km²

Population :

Légale | 3 500

DGF | 11 149

Conseillers communautaires : 6



7. Passy

Superficie : 80,03 km²

Population :

Légale | 11 657

DGF | 12 393

Conseillers communautaires : 7



8. Praz-sur-Arly

Superficie : 22,64 km²

Population :

Légale | 1 363

DGF | 3 411

Conseillers communautaires : 2



9. Saint-Gervais

Superficie : 63,63 km²

Population :

Légale | 5 745

DGF | 11 026

Conseillers communautaires : 6



10. Sallanches

Superficie : 65,87 km²

Population :

Légale | 16 688

DGF | 17 369

Conseillers communautaires : 10

Les établissements intercommunaux



Le siège de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc

Services administratifs et direction de l'intercommunalité.

648 chemin des Prés Caton, PAE du Mont Blanc
74190 Passy
04 50 78 12 10



Le centre sportif du Parc Thermal

Piscine intercommunale, gymnases, terrains de sport.

324 avenue de Warens
74170 Le Fayet
04 50 78 06 97



La Pension Canine du Pays du Mont-Blanc

Service de pension canine, la fourrière et le dépôt de cadavre animalier.

Lieu-dit le Bois Noir,
74700 Sallanches
04 50 47 17 41
www.chenil-mont-blanc.com



Les déchèteries du Pays du Mont-Blanc

Déchèteries publiques réservées aux particuliers résidents des communes de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc, aux services techniques des communes de la CC Pays du Mont-Blanc et de la commune de Servoz pour la déchèterie de Passy et aux professionnels résidant ou ayant un chantier (attestation du demandeur des travaux obligatoire) sur les communes de la CC Pays du Mont-Blanc et de Servoz, à Passy uniquement.

Megève

Exploitants : la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc et Sita/Val Espace

Lieu-dit « Les Combettes »
04 50 91 40 12

Saint-Gervais

Exploitant : Trigenium
157 Chemin des Bouquetins
04 50 93 47 26

Passy

Exploitant : le SITOM (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères).

1159 Rue de la Centrale
04 50 78 10 48

Sallanches

Exploitant : Excoffier
Route de Blancheville
04 50 58 53 23



L'abattoir

Abattoir public multi-espèces et atelier de découpe.

101 chemin des Grandes Sources
74120 Megève
04 88 72 88 65
<http://www.saveursdenosmontagnes.fr>

Des élus dont la légitimité est renforcée

2014, une année d'élection. Depuis le 09 avril, date du premier Conseil communautaire après les élections municipales et intercommunales, Georges MORAND a pris la suite de Jean-Marc PEILLEX, à la tête de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc. Il est entouré au sein du bureau communautaire des 9 autres maires du territoire. Au total, 41 conseillers communautaires siègent dans les instances intercommunales. Avec les équipes techniques et administratives, ils travaillent ensemble à la concrétisation des projets autour des compétences de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc et au service de l'intérêt des administrés.

Une première élection au suffrage universel direct

39 des 41 Conseillers Communautaires ont été élus en même temps que les conseillers municipaux et pour la même durée. En pratique, seuls les électeurs des communes de 1 000 habitants et plus ont pu élire leur conseiller communautaire. Pour les autres, c'est à dire la commune de Demi-Quartier, les 2 conseillers communautaires ont été désignés en conseil municipal.

Les nouveaux élus se sont réunis le 09 avril en conseil communautaire, séance au cours de laquelle se sont déroulées les élections pour désigner le Président et les Vice-Présidents qui siègent au sein du Bureau Communautaire.

Georges MORAND a été élu comme Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc.

Le nouveau Bureau Communautaire est composé du Président et de 9 vice-présidents. Ils se réunissent un lundi sur 2. Depuis avril 2014, le bureau communautaire s'est tenu à 24 reprises, soit une moyenne de 2 fois par mois.

Le 6 mai, le conseil communautaire a voté la mise en place des commissions. Chacune est présidée par le Président ou un Vice-président. Elles se réunissent régulièrement, au rythme de l'avancée des projets.

Le Président



Georges MORAND
Maire de Sallanches
Commissions
Développement économique et numérique
et Habitat et cadre de vie

Les Vice-présidents



Catherine JULLIEN-BRECHES
Maire de Megève
1^{ère} Vice-Présidente
Commission Image
et promotion du territoire



Étienne JACQUET
Maire des Contamines-Montjoie
2^e Vice-Président
Commission
Environnement et santé



Patrick KOLLIBAY
Maire de Passy
3^e Vice-Président
Commission
Ordures ménagères



Yann JACCAZ
Maire de Praz-sur-Arly
4^e Vice-Président
Commission Culture,
patrimoine et éducation



Laurence TRAPPIER
Maire de Domancy
5^e Vice-Présidente
Commission Agriculture,
pastoralisme et forêt



Jean BERTOLUZZI
Maire de Combloux
6^e Vice-Président
Commission Sport, équipements
et accès aux services



Serge PAGET
Maire de Cordon
7^e Vice-Président
Commission
Ressources et mutualisations



Martine PERINET
Maire de Demi-Quartier
8^e Vice-Présidente
Commission
Transports et déplacements



Jean-Marc PEILLEX
Maire de Saint-Gervais
9^e Vice-Président
Commission
Aménagement du territoire

Les conseillers communautaires



Sandra CHAUDEUR
Combloux



Marie-Noëlle LAVERTON-BESSAT
Les Contamines-Montjoie



Nadine SOCQUET-JUGLARD
Cordon



Stéphane ALLARD
Demi-Quartier



Pierre FERRARI
Domancy



Christophe BOUGAULT-GROSSET
Megève



Édith ALLARD
Megève



Sylviane GROSSET-JANIN
Megève



Catherine PERRET
Megève



Laurent SOCQUET
Megève



Nadine CANTELE
Passy



Gérard DELEMONTEX
Passy



Philippe DREVON
Passy



Albanne LEMPERRIERE
Passy



Christèle REBET
Passy



Guy SANSANO
Passy



Carine DUNAND
Praz-sur-Arly



Marie-Christine DAYVE
Saint-Gervais



Claire GRANDJACQUES
Saint-Gervais



Guillaume MOLLARD
Saint-Gervais



Bernard SELAJON
Saint-Gervais



Catherine VERJUS
Saint-Gervais



André ALLARD
Sallanches



Sidney CONTRI
Sallanches



Marie-Pierre GOURICHON
Sallanches



Anne-Chantale GREVY-PIGELET
Sallanches



Danielle LAMBERT
Sallanches



Sylvia PERRUCHIONE
Sallanches



Valérie PETIT
Sallanches



Nathalie RAPIN
Sallanches



Thierry SERMET-MAGDELIN
Sallanches

Accueillir, informer, être à l'écoute

Le siège de la Communauté de Communes est ouvert du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00. Le personnel intercommunal accueille et informe ses administrés sur ses services et projets. Il se charge également de les tenir informés grâce notamment aux supports qu'il édite.

Les supports de communication

LETTRE D'INFORMATIONS PAPIER : MA VIE AU PAYS DU MONT-BLANC



Diffusion Trimestrielle
(avril, juillet, octobre, décembre)
par La Poste, en collaboration
avec les services du SITOM à
**tous les foyers du Pays du
Mont-Blanc : 46 000 hab.**

**Environ 26 000
exemplaires.**

LE CHIFFRE DE 2014

**Publication de 4
numéros dont le numéro
d'avril avec un supplément
spécial 'Nouvelles instances'**

Les dossiers 2014 :
Le logement aidé
Les sentiers
Les actions touristiques,
L'éducation à
l'environnement

- 4 pages format A4 :
- Couverture illustrée avec éditorial du président
 - 1 page de brèves sur les dernières actualités et dates ou informations à retenir
 - 1 dossier qui présente un projet ou un service en détails
 - 1 ou 2 articles focus sur les services de l'intercommunalité

NEWSLETTER : E-LETTER



Diffusion Trimestrielle
(fin janvier, mai, août, novembre)
sur inscription : habitants,
partenaires et personnes
intéressées.

Objectif :
3000 abonnées

LE CHIFFRE DE 2014

3 newsletters diffusées
en février, mars et août
portant notamment sur
le service de collecte des
ordures ménagères, les
élections intercommunales
et les journées en alpage.

Format court avec renvoi sur
les référents techniques pour
obtenir davantage d'information.

Sommaire : court édit, agenda
ou chiffres clés et 6 articles
dont 4 illustrée d'une photo

RAPPORT D'ACTIVITÉ



64 pages
+ 24 pages dédiées aux OM

**Diffusion annuelle aux
élus communautaires,
presse, techniciens
des communes et sur
demande.**

LE CHIFFRE DE 2014

**Publication en octobre
du rapport d'activité de
2013**

SITE INTERNET WWW.CCPMB.FR



Diffusion continue

En juin 2014, la Communauté de Communes a lancé le marché pour recruter une société chargée de créer et mettre en ligne son site internet institutionnel en collaboration étroite avec ses services.

Elle a reçu au total pendant l'été 14 dossiers de candidatures. Après étude des projets au cours du mois de septembre, elle a retenu suite à la commission d'appel d'offre du 16 septembre, la proposition de **la société Inovagora** pour **un montant total de 15 099 €**. La mise en ligne est prévue en mai 2015.

En parallèle des supports, le service de communication diffuse très régulièrement des communiqués de presse au média locaux mais également aux services de communes.

En 2014, 25 communiqués sur les principales actualités de la Communauté de Communes ont été rédigés ainsi que 3 motions au cours des conseils communautaires portant notamment sur les questions environnementales et le transport.

2014 a été marquée par l'arrivée de nouveaux élus. Aussi pour faciliter leur mise en place, des journées de présentation des activités et des installations de la Communauté de Communes ont été organisées.



Visite du centre sportif par les élus

Au programme :

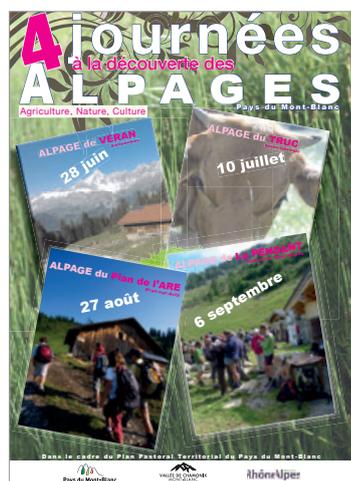
- Visite et présentation de l'abattoir, des projets de valorisation de l'agriculture, du pastoralisme : mardi 24 juin
- Visite de la déchèterie de Megève et présentation de la compétence collecte des ordures ménagères : mardi 24 juin
- Visite des installations animalières (Pension canine, fourrière et dépôt de cadavres) : mardi 1^{er} juin
- Visite et présentation des activités du centre sportif : mardi 09 septembre

De plus, la communication de la Communauté de Communes s'attache à valoriser la totalité des actions et projets de l'intercommunalité. Elle porte une attention particulière à tous les supports qui sont édités.

Élaboration de supports ou actions dédiées pour, par exemple, les parents qui inscrivent leur enfant aux transports scolaires (livret d'informations, guide des horaires), pour la réinscription au service de transport à la demande Facilibus (édition d'une lettre aux abonnées), pour valoriser les 4 journées en alpages (affiches, dépliants) ou la participation du territoire aux salons touristiques, pour faire connaître le Pass scolaire (affiche et dépliant) ou les richesses du territoire dans des supports touristiques (brochure les Incontournables) ou les sentiers de randonnées et raquettes ou le Fonds Air Bois, ...

Enfin, la Communauté de Communes organise des actions pour favoriser notamment le lien entre les différents agents de la collectivité. Elle organise chaque année la cérémonie des vœux où la totalité des agents est invitée à participer, une cérémonie de départ à la retraite ainsi qu'un repas de fin d'année. Il a réuni plus de 70 agents. Entre temps, les agents des différents services et installations ont l'occasion de se retrouver pour des réunions d'informations et des moments d'échanges.

Cérémonie des vœux



Gérer un budget et des équipes

Une communauté de communes jeune, de premier rang en poids de population

Née au 1^{er} janvier 2013, la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc est une collectivité jeune. Avec 46 500 habitants, la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc est la 1^{ère} communauté de communes ou le 3^{ème} Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de Haute-Savoie, derrière les Communautés d'Agglomération d'Annecy et d'Annemasse. La population DGF¹ de la CCPMB est de 66 700, ce qui renforce sa place comme intercommunalité de premier rang en taille de population.

Pour le montant de l'impôt par habitant, notre communauté de communes est au 22^{ème} rang sur les 29 EPCI de Haute-Savoie. Cela marque notamment le fait qu'elle exerce peu

de compétences en raison de sa création récente.

La communauté de communes est un EPCI à fiscalité propre. Le conseil communautaire vote chaque année le taux de fiscalité appliqué sur les 4 taxes locales : taxe d'habitation, taxes foncières et cotisation foncière des entreprises. Les bases fiscales de la communauté de communes et de ses communes membres sont donc les mêmes. Contrairement aux EPCI plus anciens et qui gèrent plus de compétences, notre communauté de communes n'a pas opté pour le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU) qui permet un gain de DGF, une plus grande souplesse en cas de transfert de compétences et une meilleure lisibilité de la répartition des taxes locales.

1. DGF : Dotation Globale de Fonctionnement. Chaque niveau de collectivité : Région, Département, communes et EPCI à fiscalité propre perçoivent une part de DGF. La population DGF prend en compte une part de la population qui ne réside pas de façon permanente sur un territoire.

Un fonds de roulement qui masque un budget très fragile

2012 Syndicat mixte	2013 CCPMB : année de création	2014
------------------------	--------------------------------------	------

FONCTIONNEMENT			
Recettes réelle	7 555 164 €	16 424 203 €	15 724 844 €
Dépenses réelles	7 642 433 €	13 642 648 €	15 264 183 €
Résultat (F)	- 87 269 €	2 781 555 €	460 661 €
■ Résultat qui n'intègre pas 1 877 K€ de crédits 2013 rattachés à 2014			
INVESTISSEMENT			
Recettes réelles	219 207 €	18 670 €	3 969 €
Dépenses réelles	622 606 €	723 963 €	1 795 336 €
Résultat (I)	- 403 399 €	- 705 293 €	- 1 791 367 €
■ Des programmes d'investissement lancés à partir de 2013 à financer			
ÉVOLUTION DU RÉSULTAT			
Fonds de roulement début d'exercice	1 580 119 €	1 089 451 €	3 165 713 €
Résultat de l'exercice (F+I)	- 490 668 €	2 076 262 €	- 1 330 707 €
Fonds de roulement fin d'exercice	1 089 451 €	3 165 713 €	1 835 007 €
■ Un résultat négatif qui diminue d'autant le fond de roulement			

La Communauté de Communes Pays du Mont Blanc a terminé son deuxième exercice avec un résultat de clôture de +1,8 M €. Ce montant est à relativiser car l'excédent de fonctionnement subit une diminution de 2,3 M € entre 2013 et 2014.

La première année de fonctionnement a enregistré des décalages dans la liquidation des dépenses, qui ont gonflé

artificiallement le fonds de roulement de 2013 (dépenses 2013 payées en 2014). Pour 2015, la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc disposera d'un fonds de roulement de 1,8 M € mais qui est déjà largement grevé par le financement des restes à réaliser de la section d'investissement (-632 K€), le remboursement à la CC de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc du solde de l'excédent du Syndicat Mixte (-124 K€), les dépenses de fonctionnement qui n'ont pas pu être rattachées au budget 2014 faute de crédits (-255 K€), la part récupérée par notre communauté de communes de l'excédent du syndicat mixte (-799 K€) étant identifiée dès 2013 pour un autofinancement sur des travaux d'investissement, notamment la rénovation du centre sportif. Les marges de manœuvre pour les investissements futurs sont donc particulièrement réduites.

Pour l'avenir, il convient de rappeler que la communauté de communes devra faire face, outre les engagements financiers déjà pris (par exemple : baisse de subvention de 100 K€ pour le Facilibus), à des charges supplémentaires imposées par la loi : hausse du fonds de péréquation intercommunale et communale, FPIC (200 K€), contribution au redressement des comptes publics (1 200 K€ supplémentaires entre 2015 et 2017), financement de la réalisation du schéma de cohérence territoriale (SCOT : 160 K€).

L'effet « ciseau » qui s'annonce, c'est-à-dire lorsque les charges de fonctionnement sont supérieures aux recettes de fonctionnement, a été analysé dès 2014 et décrit notamment lors du débat d'orientation budgétaire 2015. De nombreuses pistes de travail y sont proposées et seront mises en œuvre.

Les recettes

LA FISCALITÉ

Les bases fiscales évoluent régulièrement chaque année en fonction de deux variantes : l'augmentation du nombre de contribuables et la revalorisation des bases fiscales décidée par l'État.

Les principales recettes de la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc proviennent de la fiscalité :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties** : les propriétaires d'immeubles (usage professionnel ou d'habitation),
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties** : les propriétaires de terrains et en particulier, en milieu rural, les agriculteurs,
- **Taxe d'habitation (TH)** : les occupants de logements.
- **Cotisation foncière des entreprises (CFE)**, instaurée après la suppression de la taxe professionnelle : les entreprises, à l'exception de celles agissant dans certains secteurs comme l'agriculture.

Une cinquième taxe est perçue par la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc, la **TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères)** car elle exerce, depuis sa création, la compétence correspondante. Il existe toujours 11 taux de TEOM différents qui tendent progressivement d'ici 2021 vers un taux unique, conformément à l'obligation légale de lissage des taux de TEOM sur une période ne pouvant excéder 10 ans. Ainsi, même si les contribuables de certaines communes ont vu leur taux de TEOM augmenter, il a baissé pour d'autres, ce qui conduit à un taux moyen à l'échelle de la CCPMB qui reste stable.

Des taux de taxe stables (en %)	2013	2014	Évolution
Taxe d'habitation	1,81	1,81	-
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1,46	1,46	-
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	6,09	6,09	-
Cotisation foncière des entreprises	2,44	2,44	-
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	6,75	6,75	-

La délibération du 19 février 2014 a déterminé un lissage du taux de TEOM linéaire en huit ans (évolution de 1/8ème chaque année), l'évolution des taux par commune est donc la suivante.

Taux de TEOM (en %)	2011	2012	2013	2014	Évolution 2014/2013
Combloux	6,45	6,45	6,45	6,49	0,04
Les Contamines-Montjoie	6,59	6,59	6,59	6,61	0,02
Cordon	8,30	8,30	8,30	8,11	-0,19
Demi-Quartier	5,50	5,50	5,50	5,66	0,16
Domancy	7,09	7,30	7,30	7,23	-0,07
Megève	7,30	5,00	5,00	5,22	0,22
Passy Taux plein	11,10	11,10	11,10	10,56	-0,54
Passy Taux réduit	9,08	9,08	9,08	8,79	-0,29
Praz-sur-Arly	8,00	8,00	8,00	7,84	-0,16
Saint-Gervais	6,04	6,04	6,04	6,13	0,09
Sallanches	9,08	9,08	7,10	7,06	-0,04
CCPMB	7,75	7,16	6,75	6,75	-

DYNAMIQUE DES BASES FISCALES

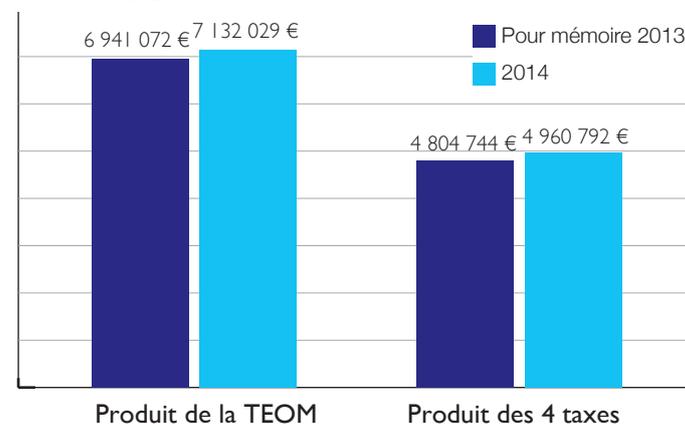
	2012-2011	2013-2012	204-2013	Moyenne sur 3 ans
Taxe d'habitation	4,84 %	2,45 %	1,91 %	3,15 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3,27 %	2,58 %	2,42 %	2,83 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,82 %	1,63 %	5,05 %	2,54 %
Cotisation foncière des entreprises	-1,12 %	3,88 %	-3,28 %	-0,22 %

On enregistre un fléchissement de la dynamique des bases autour de **2,08 % en 2014**, contre 2,5 % en 2013. Cela s'explique par le fait que notre territoire ne connaît pas de progression démographique, associé à un ralentissement de la construction immobilière ou de la dynamique de création nette d'entreprises. Plus important encore, la revalorisation des valeurs locatives, décidée par le législateur, a été divisée par deux en 2014 pour atteindre un taux de 0,9 % contre 1,8 % pour les années précédentes.

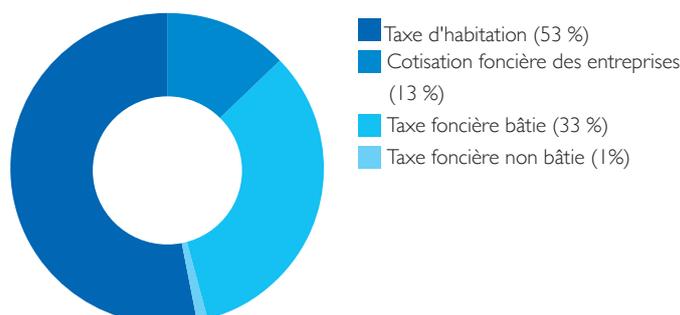
LE PRODUIT FISCAL

Le produit fiscal total de la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc s'élève à **12 097 868 €** en 2014 composé à **59 %** de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, et à **41 %** des quatre autres taxes.

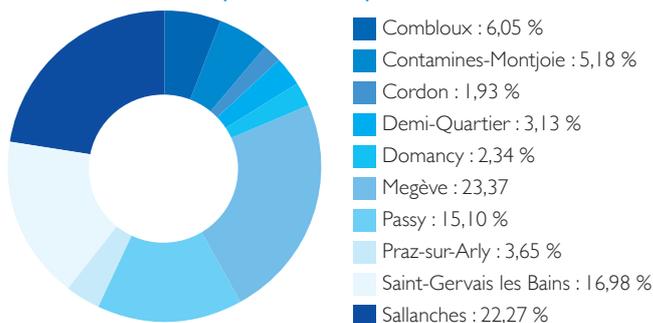
Produit fiscal 2014



Répartition du produit des 4 taxes en 2014



Potentiel fiscal par commune pour 2014



L'ENSEMBLE DU PAYS DU MONT-BLANC SUBIRA D'IMPORTANTES PERTES DE RESSOURCES (>6,6 M€ D'ICI 2017).

Une grande partie des collectivités locales connaîtra une baisse de ressources liée à la diminution des dotations de l'État ou DGF¹ dans le cadre de la contribution au redressement des comptes publics, introduite par la loi de finances de 2014, d'un montant de 12,5 milliards d'euros d'ici 2017, selon le tableau ci-après.

En Mds €	2014	2015	2016	2017	Cumule
Ponction annuelle	1,5	3,67	3,67	3,67	12,5
Ponction cumulée	1,5	5,17	8,83	12,50	28

La répartition de cette baisse des dotations s'effectue entre l'ensemble des collectivités locales : Régions, Départements, bloc communal (Communes et leurs

EPCI² à fiscalité propre) en fonction des dépenses réelles de fonctionnement de chaque entité.

Le bloc communal, composé de la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc et de ses 10 communes membres, va subir une perte minimum de 6,6 M € de ses ressources d'ici 2017 composée de cette contribution au redressement des comptes publics mais également de l'augmentation du versement au titre du FPIC³.

La perte de ressources massive de la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc, de plus de 1,4 M€ entre 2013 et 2017, ne pourra pas être couverte par l'augmentation des bases fiscales (revalorisation et bases nouvelles). Le sort de la communauté de communes et de ses communes membres sera particulièrement lié durant cette période.

1. **DGF** : Dotation Globale de Fonctionnement. Chaque niveau de collectivité : Région, Département, communes et EPCI à fiscalité propre perçoivent une part de DGF.

2. Les **EPCI**, ou Établissements Publics de Coopération Intercommunale, à fiscalité propre sont les communautés de communes d'agglomération et urbaine ou les métropoles. A la différence des autres EPCI (syndicats), ils lèvent directement l'impôt local : taxes d'habitation, foncières ou cotisation foncière des entreprises. Ils ont donc la possibilité de définir leurs propres taux.

3. **FPIC** : Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal. Ce Fonds introduit par la loi du 16 décembre 2010 dite de « réforme des collectivités territoriales » est défini dans l'article L2336-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales).

Les dépenses

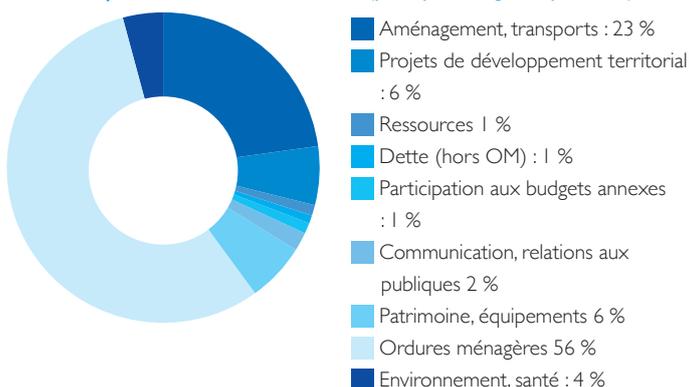
La Communauté de Communes Pays du Mont Blanc dispose de 3 budgets : le budget principal, le budget du chenil et celui de l'abattoir. Ces deux derniers permettent de suivre la gestion des services publics à caractère industriel et commercial (SPIC), dotés de budgets autonomes qui doivent s'équilibrer obligatoirement par les revenus de leur activité.

Le budget principal de la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc pour l'année 2014 a été voté lors du conseil communautaire du 11 décembre 2013. D'un

montant global de 2 706 700 € en investissement et de 14 981 800 € en fonctionnement (hors budgets annexes), ce budget permet de financer les dépenses d'investissement et de fonctionnement de l'intercommunalité.

La Communauté de Communes poursuit son travail de modernisation et de lisibilité budgétaire en perfectionnant le découpage analytique par pôles et par services. Le dispositif de contrôle de gestion interne permettant d'améliorer l'indice de qualité comptable du budget principal et des budgets annexes est maintenu et sans cesse développé pour plus de lisibilité.

Dépenses de fonctionnement (y compris charges de personnel)



POURSUITE DU FPIC, FONDS DE PÉREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL.

La Communauté de Communes Pays du Mont Blanc a versé 238 374 € en 2014 au titre du Fonds National de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC). En 2015, le prélèvement sera de 353 513 €.

Ce fonds introduit par la loi de finances pour 2012 (28 décembre 2011), a pour objet de prélever, d'ici à 2016, 2% des recettes fiscales de l'ensemble des communes et de leurs regroupements à fiscalité propre, soit 1 milliard d'euros environ, prélevé sur les ressources des territoires

les plus riches pour les verser aux communes et à leurs regroupements les plus pauvres. Ce système de péréquation est dit « horizontal ».

Le montant national des prélèvements évolue de la façon suivante (art. L2336-1 du CGCT⁴).

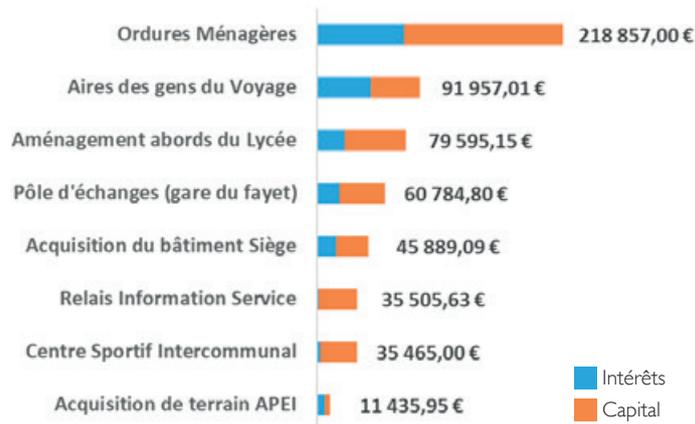
	2012	2013	2013	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Valeurs nationales (en M€)	150	360	570	780	990	FPIC = 2% des recettes fiscales de communes			
Coeff de variation		2,40	1,58	1,37	1,27	1,025	1,025	1,025	1,025

4. CGCT : Code Général des Collectivités Locales

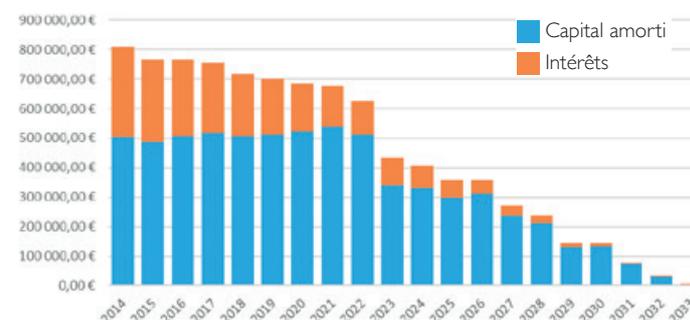
ENDETTEMENT

Le montant du remboursement des emprunts du budget principal est de 580 K€ par an, en capital et intérêts. 38% de ces remboursements sont consacrés à la compétence Ordures Ménagères. L'ensemble de nos emprunts ne comportent aucun risque et sont tous classés 1A sur la charte de bonne conduite Gissler. Il s'agit essentiellement d'emprunts à taux fixe

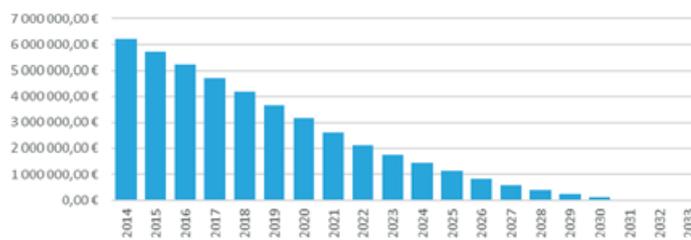
Remboursement des emprunts en 2014



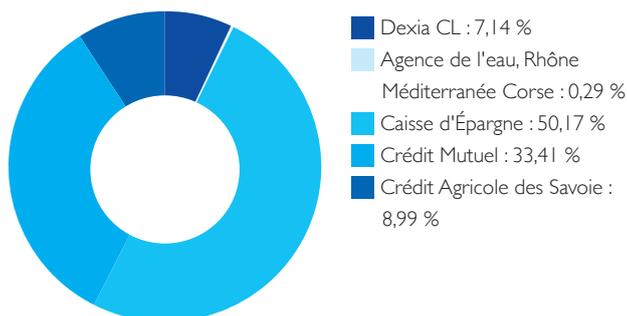
Profil d'extinction par exercice



Capital restant dû au 31/12/2014



Dettes par prêteur



LE BUDGET 2014 C'EST :

- 2 301 mandats de paiement émis pour un cumule de **17 319 674.03 €**
- 335 titres de recettes émis pour un cumule de **18 433 459.43 €**
- 3 mandats d'annulation pour un total de **12 969.35 €**
- 17 titres d'annulation pour un total de **60 771.85 €**

Les perspectives pour 2015

LE RÔLE DES COLLECTIVITÉS LOCALES EN MATIÈRE DE MAINTIEN DES SERVICES ET D'INVESTISSEMENT EST MIS EN QUESTION.

Les administrations locales pèsent environ 60 % de l'investissement public. Les baisses de dotation de -12,5 Mds d'euros d'ici 2017 prévues par la loi de finances 2014 font craindre pour les entreprises une diminution importante des investissements publics qui pourrait se traduire par des réductions d'emploi et une accentuation de la déflation.

Les collectivités devront toutes agir pour améliorer la performance des services dans une logique de réduction des coûts. La question même du maintien du niveau de service public est posée.

Ces réflexions ont été introduites dans les débats au sein de la communauté de communes dans le cadre du débat d'orientation budgétaire 2015, avec des pistes d'action concrètes.

VERS PLUS DE MUTUALISATION.

La réalisation obligatoire d'un « schéma de mutualisation » en 2015 (loi du 16 décembre 2010) doit évaluer l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'EPCI à fiscalité propre et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement.

Engagé fin 2014, le travail de groupe avec les directeurs généraux des 10 communes du territoire doit permettre de

connaître les attentes de chacun et évaluer les difficultés qui peuvent être surmontées en collaborant sur l'ensemble du territoire, les demandes émergentes concernant les groupements d'achats publics, les réseaux informatiques, les conseillers juridiques et les recrutements de saisonniers.

DES INTERCOMMUNALITÉS AVEC DES COMPÉTENCES PLUS NOMBREUSES

La loi encourage les communautés de communes à :

- Réduire le nombre de structures intercommunales (loi 16 décembre 2010), par la dissolution de syndicat inclus dans le périmètre des communautés de communes.
- Élargir leur périmètre géographique, pour mieux correspondre aux bassins de vie (loi du 16 décembre 2010 et projet de loi NOTRe).
- Exercer plus de compétences (loi du 16 décembre 2010, loi du 27 janvier 2014 et projet de loi NOTRe).

Ainsi, la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) devient une compétence obligatoire en 2016 et la communauté de communes prépare la prise de cette compétence qui permettra la dissolution du syndicat de la Biaillière.

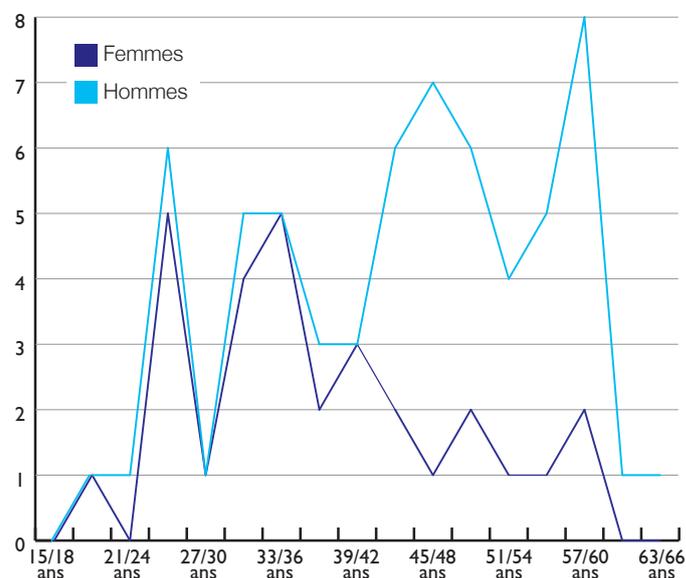
Et la communauté de communes devra se tenir prête face à l'évolution législative en cours (projet de loi NOTRe) qui prévoit de confier de nouvelles compétences obligatoires aux intercommunalités en matière de tourisme, d'eau et d'assainissement.

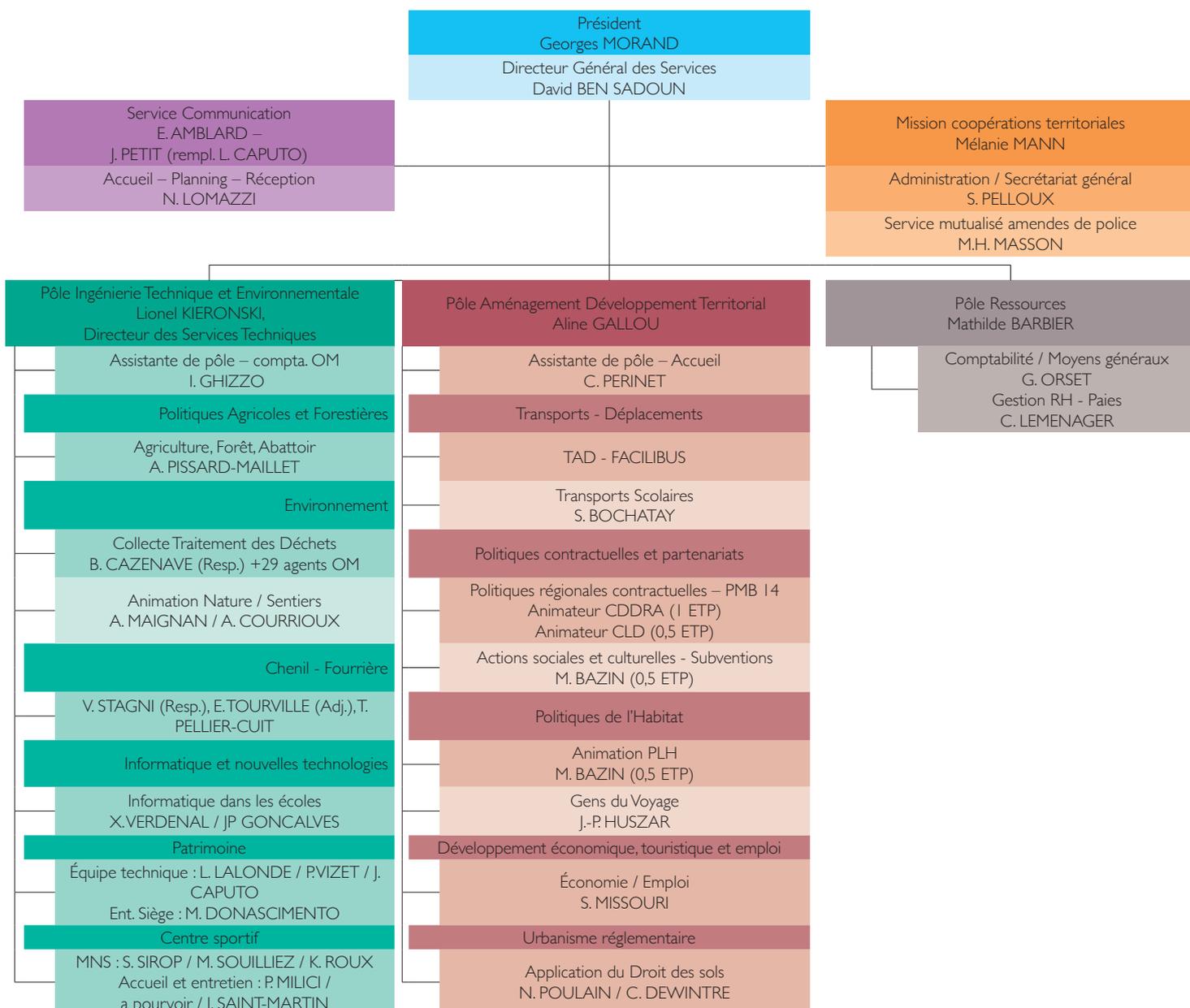
Les ressources

La Communauté de Communes fait appel à 70 agents dont 44 titulaires et 8 stagiaires de la fonction publique territoriale et 18 contractuels pour une équivalence temps plein de 68,93 agents (4 agents à temps partiel et 5 agents à temps non complet). La répartition est : 10 emplois de catégorie A, 12 de catégorie B et 48 de catégorie C. Auxquels s'ajoutent 6 saisonniers au service des ordures ménagères, 2 saisonniers au centre sportif, 1 saisonnier à l'accueil administratif et le renfort ponctuel de 11 agents remplaçants tout au long de l'année afin de pallier à l'indisponibilité d'agents permanents en congé de maladie ordinaire, en maladie professionnelle, en accident de travail et congé maternité.

L'âge moyen est de 42 ans et 68 % sont des hommes.

Pyramide des âges du personnel de la CCPMB au 31/12/2014





MOUVEMENTS DES AGENTS

Arrivées

- Sébastien PERROUD, Chauffeur
- Tiffanie PELLIER-CUIT, Agent animalier
- Céline LEMENAGER, Gestionnaire ressources humaines
- Patrick VIZET, Agent de maintenance en bâtiment
- Jean-Pierre HUSZAR, Agent d'accueil et de gestion administrative des aires d'accueil des gens du voyage
 - Kévin ROUX, Maître nageur sauveteur à 50 %
 - Matthieu SOUILLIEZ, Maître nageur sauveteur à 50%
 - Mélanie MANN, Chargée de mission coopération et politiques territoriales
 - Isabelle GHIZZO, Responsable administratif
 - Lilian DI ROSA, Technicien informatique
 - Joël AULAGNER, Chauffeur
 - Léa DESLANDES, Coordinatrice collecte



Départs

- Eric VINCENT, Agent de maintenance en bâtiment (décès)
- Jacqueline URSAT, Assistante ressources humaines (fin de contrat)
- Caroline SALADIN, Chargée des affaires européennes (fin de contrat)
- Didier ROBIN, Agent d'accueil et de gestion administrative des aires d'accueil des gens du voyage (fin de contrat)
- Christine BEDOUIN, Agent d'entretien (fin de contrat)
- Olivier FANTOLI, Maître nageur sauveteur (fin de contrat)
- Najib EL AOUDI, Ripeur (fin de contrat)
- Michel SERASSET, Chauffeur (retraite)
- Monique DE BRUYNE, Agent d'entretien (retraite)
- Henri CURRAL, Chauffeur (retraite)
- Jean-Paul GONCALVES ARAUJO, Technicien informatique (fin de contrat)

FONCTIONNAIRES ET PERSONNELS DE DROIT PRIVÉ MIS À DISPOSITION

La Communauté de Communes met à disposition du personnel :

Agent	Marie-Hélène MASSON	Cassandra DEWINTRE	Nicolas POULAIN
Organisme bénéficiaire	OMP de Cluses	Service d'Instruction du droit des sols des communes de Combloux, Cordon, Demi-Quartier, Domancy, Praz-sur-Arly	
Temps de travail	56 % ETP	100 % ETP	100 % ETP
Statut	Fonctionnaire	Contractuel	Contractuel
Catégorie	C	A	A

Des services sont mis à disposition dans le cadre du service des ordures ménagères :

- Garage des communes (entretien des véhicules roulants)
- Tournée de collecte des ordures ménagères en centre ville à Mabboux (commune de Megève)

Comme tous les employeurs, la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc a pour obligation de compter parmi ses effectifs un quota de 6 % de travailleur handicapé. En 2014, sur une obligation de 3 agents, la Communauté de Communes en compte deux. En contrepartie, elle contribue au Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées dans la fonction Publique (FIPHFP) à hauteur de 7 611 euros.

CARNET ROSE

Les agents ont la joie d'accueillir des naissances en 2014

- le 20 juin 2014 : Noussayba BOUHEND (Aâli BOUHEND, ripeur)
- le 14 mai 2014 : Gabriel BOSSONEY (Laetitia CAPUTO, assistante communication)

Repas de Noël du personnel



ABSENTÉISME GLOBAL (maladie ordinaire, maladie professionnelle, longue maladie, longue durée, accident de travail, maternité, paternité)

45,2 % des agents se sont arrêtés au moins une fois.

Chacun de ces agents absents s'est arrêté en moyenne 1.8 fois sur l'année pour une durée allant de 1 à 272 jours.

La part du temps perdu en raison des absences est de 11.4 %, ce qui représente 5 agents absents sur toute l'année.

L'absentéisme global a évolué par rapport à l'exercice précédent en termes d'exposition, de fréquence et de gravité.

- Maladie ordinaire : en moyenne 1,8 arrêt par agent absent, chacun de ses arrêts dure en moyenne 24,5 jours. La part du temps perdu en raison des absences en maladie ordinaire est de 6,3 % ce qui représente 3 agents absents sur toute l'année, 40,5 % des agents se sont arrêtés au moins une fois en maladie ordinaire
- 6 accidents de travail dont 4 entraînant des avis d'arrêt de travail pour 105 jours

PROGRÈS SOCIAL

Le service paie de la Communauté de Communes a modernisé son organisation en dématérialisant l'envoi des bulletins de salaire.

Le 4 décembre 2014, la Communauté de Communes organisait pour la première fois, les élections des représentants du personnel au Comité Technique. Trois titulaires et trois suppléants de la liste présentée par CFDT Interco 74 ont été élus. En effet, les effectifs de l'intercommunalité dépassant le seuil de 50 agents, elle a l'obligation d'avoir son propre Comité Technique. Les séances de travail du Comité Technique, qui traitent de l'organisation générale du travail, permettent de compléter et formaliser les rendez-vous du dialogue social.

L'arrivée d'un gestionnaire ressource humaine au sein de la collectivité a permis de simplifier la gestion des formations professionnelles. Les agents peuvent dorénavant formuler leurs souhaits de formations lors de leur évaluation professionnelle. Les inscriptions à ces formations se font maintenant en ligne. La Communauté de Communes envoie systématiquement ses stagiaires en formation d'intégration. Une manière de renforcer les compétences professionnelles des agents.

ÉQUITÉ DANS LES CARRIÈRES

La Collectivité a effectué un travail conséquent pour mettre à jour les carrières des agents. Un soin particulier a été apporté sur les avancements d'échelons et de grades et pour suivre les procédures de reclassement indiciaire des fonctionnaires de catégorie C conformément aux Décrets n°20141-78, 2014-80, 2014-81, 2014-82 et 2014-83 du 29 janvier 2014.

De plus, ce travail de fonds a abouti sur l'instauration d'un régime indemnitaire spécifique lié à la fonction de l'agent (même poste = même prime). Ainsi, dans le service ordures ménagères principalement, les agents issus des différentes communes avaient des régimes indemnitaires divergents, ou bénéficiaient de primes dont les conditions d'octroi n'étaient plus remplies. Désormais, seul le traitement de base de l'agent fait la différence. Les agents des OM bénéficient désormais d'un traitement équitable. La révision du régime indemnitaire a coûté 14 K€ (chaque agent bénéficie de 105 € minimum de régime indemnitaire). Ils ont tous droit à des Chèques Restaurant à 6 € (3 € pris en charge par l'employeur) et à une action sociale de qualité. Un effort important à été fait pour leurs équipements de protection personnelle.

SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La Communauté de Communes a rédigé son document unique d'évaluation des risques au travail. Ce document obligatoire permet de prendre conscience de points sensibles et de prévenir de potentiels accidents de travail. Un plan d'action priorise les mesures à prendre en fonction de la gravité et de la récurrence des risques.

En 2014, 8 agents des services techniques et administratifs de la Communauté de Communes ont participé à la formation aux premiers secours. Cette journée a permis d'acquérir des réflexes qui pourraient s'avérer primordiaux en cas d'incident dans l'exercice de leur fonction.

ACTIONS SOCIALES POUR LE PERSONNEL

La Communauté de Communes Pays du Mont Blanc a l'obligation de mettre en place pour ses agents, un comité d'œuvres sociales ou équivalent. Ainsi la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc apporte un soutien financier de 34 000€ au groupement du Personnel, lui-même adhérent au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Cet organisme offre des prestations très variées qui répondent aux multiples situations des salariées.

BILAN DES PRESTATIONS DU CNAS

Les montants indiqués ici correspondent aux sommes versées aux agents. Ils ne prennent pas en compte les cotisations URSSAF (part patronale et salariale) payées directement par le CNAS. L'URSSAF représente en moyenne 6,73 % du montant total des aides.

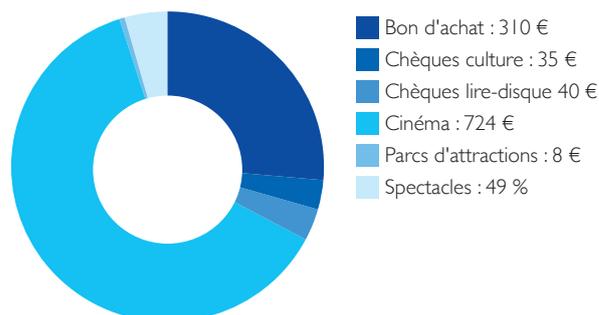
Aides versées aux agents en 2014

Type d'aide	Nombre d'utilisateurs	Nombre	Montant
Décès agent	1	1	965 €
Garde jeune enfant	3	3	400 €
Mariage / PACS	1	1	230 €
Naissance / Adoption / Reconnaissance	2	2	440 €
Noël des enfants	23	34	1 020 €
Rentrée scolaire (de 11 à 18 ans)	14	21	1 013 €
Rentrée scolaire (de 19 à 26 ans)	3	5	884 €
Séjour vacances enfants	5	8	516 €
Soutien éveil culturel	1	1	30 €
TOTAL DES AIDES		76	5 498 €
Cotisations URSSAF			370 €

Participations aux chèques emploi services universels (CESU) en 2014

	Nombre d'utilisateurs	Nombre	Montant
CESU	2	5	572 €
TOTAL CESU		5	572 €

Aides pour l'accès à la culture et aux loisirs



RETOUR SUR LES ACTIONS DU GROUPEMENT

Le 23 septembre, le personnel de la Communauté de Communes a élu un nouveau bureau :

- Présidente et Vice-Présidente : Nathalie LOMAZZI et Catherine PERINET
- Secrétaires : Amandine MAIGNAN et Stéphanie PELLOUX
- Trésorière : Martine BAZIN

À côté du CNAS, le groupement du personnel a poursuivi son action. En 2014, 53 cartes ASLIE permettant un accès facilité à des activités sportives dont le ski alpin, ont été délivrées. 76 passages sous le tunnel (38 A/R), 401 places de cinéma, 101 sessions de Laser Game et 90 parties de bowling ont été utilisés.

Ces chiffres confirment que les salariés font de plus en plus appel aux avantages qui leur sont proposés.

Enfin, le groupement a organisé le 21 juin le 1^{er} barbecue du personnel au lac de Passy. Une soixantaine d'agents et leur familles étaient présents. Un moment de convivialité et d'échange qui a été un vrai succès. L'opération sera reconduite en 2015.

Mutualiser et mettre en commun, au centre des préoccupations de la Communauté de Communes

Enjeu de l'intégration intercommunale, la mutualisation s'exerce à différents niveaux dans la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc et tend à se développer.

Une mutualisation efficace, l'instruction du droit des sols

Depuis 2012, la Communauté de Communes met à disposition deux agents pour l'instruction des permis de construire de 5 communes (Cordon, Combloux, Praz-sur-Arly, Demi-Quartier et Domancy). C'est une fonction qui demeure communale et pour laquelle chaque mairie conserve tout son pouvoir et son autorité.

Outre l'instruction des dossiers, les urbanistes ont en charge la réception et le conseil aux pétitionnaires pour la réalisation de leurs différents projets d'urbanisme. Ils sont également sollicités par les mairies concernant la réglementation et notamment la modification des documents locaux d'urbanisme.

Chaque année, le service urbanisme élabore des statistiques concernant le nombre de demandes d'autorisations traitées.



804 demandes
d'autorisations
d'urbanisme

UNE AUGMENTATION DES DEMANDES EN 2014

Globalement pour l'année 2014, le nombre de demandes d'autorisations d'urbanisme a légèrement augmenté même si le nombre de dépôts est à relativiser depuis le pic de demandes observé en 2012, et la baisse qui s'en est suivie et qui s'apprécie concrètement pour la majorité des communes du Pays du Mont Blanc.

LES CERTIFICATS D'URBANISME OPÉRATIONNELS TOUJOURS EN TÊTE DES TYPES DE DEMANDES

Le type de demandes qui domine est le certificat d'urbanisme d'information. Il représente près de 50 % de la totalité des dossiers déposés en 2014 dans la plupart des communes.

Plus importante encore qu'en 2013 la proportion de ces demandes s'explique par la rareté des terrains constructibles et le turn over des biens existants.

Les déclarations préalables et permis de construire, modificatifs inclus, arrivent en seconde position.

Ces deux derniers ont progressé par rapport à l'année 2013, notamment et de manière significative pour la commune de Combloux en 2014. A l'inverse, nous avons pu observer

une stagnation voire une légère augmentation pour les autres communes.

UNE AUGMENTATION CROISSANTE DES PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIFS

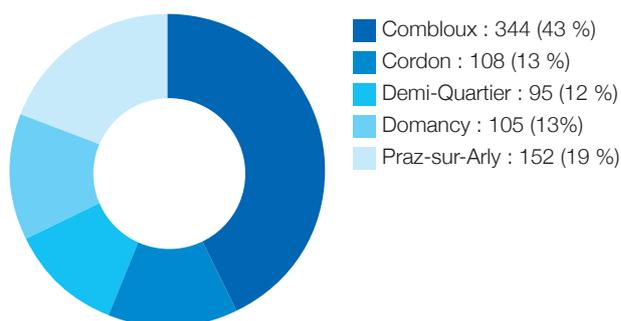
Cette progression des permis modificatifs par rapport aux nouvelles constructions s'explique comme pour l'augmentation des certificats d'urbanisme, par la disparition progressive des terrains constructibles et le turn-over des biens immobiliers, transformés pour s'adapter aux besoins des nouveaux propriétaires.

D'autre part, les contrôles de conformité, effectués de manière systématique à l'achèvement des constructions par les instructeurs, explique également le nombre croissant de ces dépôts de permis modificatifs, lorsque les permis initiaux n'ont pas été respectés.

RARÉFACTION DES TERRAINS, AUGMENTATION DES PRIX DU FONCIER ET BAISSÉ DU NOMBRE DE CONSTRUCTION NEUVES

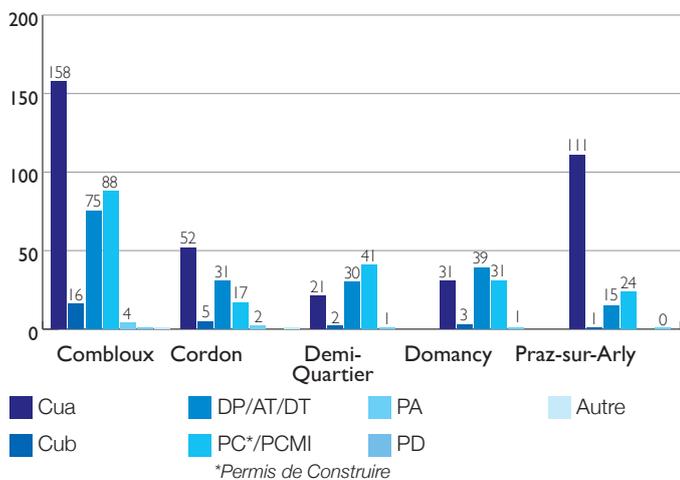
La baisse croissante du nombre de permis de construire portant sur des bâtiments d'habitation neufs montre que la raréfaction des terrains constructibles entraîne un repli des populations locales et des nouveaux arrivants vers les communes en disposant encore, comme Combloux qui comptabilise le plus grand nombre de dépôts de permis pour l'année 2014 et qui reste une commune très attractive pour les résidences secondaires mais plus encore pour les résidences principales.

Répartition des communes selon le nombre de demandes d'autorisations d'urbanisme en 2014

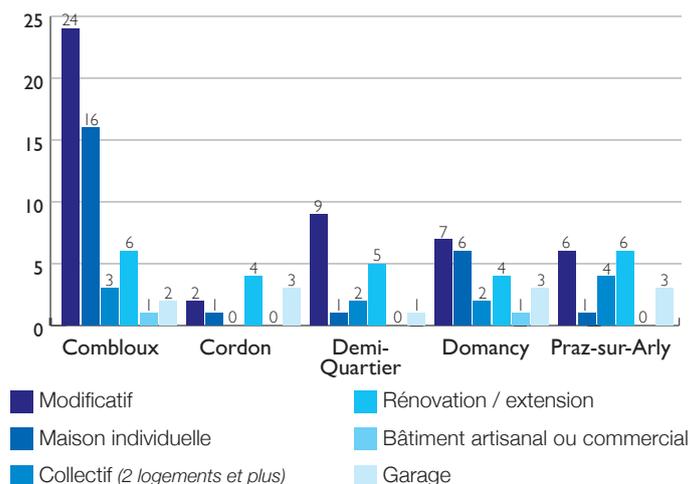


D'autre part, cette baisse marque un repli des populations locales essentiellement, vers les communes de plaine, attirées par un foncier disponible et à moindre coût.

Répartition des demandes d'autorisation d'urbanisme par type pour les communes en 2014



Répartition par commune des différents types de travaux dont la demande a été déposée et accordée en 2014



Au 1^{er} trimestre 2014, l'équipe de la Communauté de Communes a été modifiée. Départ de L. Hennekin et arrivée de C. Dewintre

Une gestion intercommunale de l'informatique dans les écoles primaires

La Communauté de Commune accompagne les 30 établissements primaires du territoire en matière d'informatique. En effet, aujourd'hui l'informatique joue un rôle central dans les écoles que ce soit pour le travail des professeurs ou pour les projets des élèves. Les établissements scolaires bénéficient du soutien de l'intercommunalité. Deux agents interviennent quotidiennement dans l'ensemble des communes.

Ils font un travail de maintenance des postes informatiques, administrent les réseaux, conseillent et soutiennent les enseignants.



LES CHIFFRES :

- 11 classes mobiles (chariots équipés de 10 à 15 ordinateurs portables et d'une borne WIFI pour travailler en classe)
- 380 postes en 2013 / 390 en 2014
- 17 serveurs en 2013 / 15 en 2014
- Utilisateurs du service : 3701 personnes. 3507 élèves et 194 professeurs. Cela représente 25 % du parc de l'Académie de Grenoble

En 2014, les agents de l'intercommunalité sont parvenus à stabiliser et optimiser le matériel des écoles. Ils ont installé du nouveau matériel notamment des ordinateurs fixes et portables, des tableaux numériques (TNI) ainsi que des copieurs. Ils ont également géré des déménagements de matériel informatique suite à des travaux dans les écoles de Saint Gervais et Domancy. Ils ont permis l'accès internet aux formateurs des formations linguistiques destinées aux jeunes de la commune de Megève au cours de l'été : les « jeunes diplomates ».

À l'automne, l'arrivée de Lilian Di Rosa, titulaire d'un Bac+3 en informatique a permis de consolider l'expertise de l'équipe qui gère désormais en interne des prestations qui étaient jusqu'à présent confiées à des sous-traitants externes. Cela représentera des économies réelles en 2015.

RENFORCEMENT DE LA MUTUALISATION

Face à ces exemples aboutis de mutualisation et à la nécessité de maintenir un bon niveau de service malgré le désengagement accru de l'État, la Communauté de Communes a décidé, au cours du conseil communautaire de novembre 2014, de miser sur la mutualisation de services.

Afin de permettre la réussite de ces ambitions, le conseil communautaire a mis en place un groupe de travail dédié. Constitué de l'ensemble des directeurs généraux des communes, il se réunit mensuellement. Il doit permettre de connaître les besoins réels de l'ensemble des communes et de répondre au plus juste à leurs attentes.

Une perspective d'évolution de la Communauté de communes Pays du Mont Blanc qui devrait voir ses premiers résultats dès 2015.





VALORISER L'ÉCONOMIE LOCALE

Acteur local, la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc s'engage auprès des structures clés du territoire. Elle collabore avec les chambres consulaires et les acteurs économiques comme les associations de commerçants pour soutenir l'économie. Elle travaille en collaboration avec les offices de tourisme du territoire pour promouvoir les stations et dynamiser l'activité touristique. Par ailleurs, elle s'investit dans l'agriculture notamment par son implication dans le bon fonctionnement de l'abattoir.

Le développement économique en 2014

Poursuite des projets engagés



PARTENARIAT AVEC LES CHAMBRES CONSULAIRES POUR RENFORCER LA CONNAISSANCE DU TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL

Un observatoire économique a été mis en place depuis 2012. Il permet au territoire de mettre en perspective des indicateurs économiques entre eux et d'alimenter la réflexion stratégique des acteurs locaux en matière d'économie. Cette action coûte **12 720 € HT** dont 50 % est pris en charge par la Chambre de commerce et d'Industrie de Haute Savoie et la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Haute Savoie et **6 360 € HT** directement par la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc.

EN 2014, CE SONT :

- 4 tableaux de bord trimestriels comprenant des indicateurs clé sur les établissements, déclinés par secteur d'activité et commune.
- 12 lettres de veille presse «acteurs et territoires» : coupures de presse locale.
- 12 lettres de veille économie et tendances : résumé d'études ou d'articles spécialisés.
- 1 présentation annuelle : rétrospective de l'année écoulée

POURSUITE DES RÉFLEXIONS SUR LES LEVIERS DE NOTRE ÉCONOMIE

Le travail, engagé avec la région en 2013, autour de l'économie de proximité, s'est poursuivi en 2014 avec des groupes de travail dédiés à l'innovation et aux circuits courts alimentaires. Cette réalisation a permis de maintenir et de renforcer la dynamique du réseau des acteurs de l'économie de notre territoire. La perspective est d'utiliser ces réflexions pour lancer de nouvelles dynamiques à l'avenir.

ACCOMPAGNEMENT AUX ACTIONS DE PROMOTION ET DE COMMUNICATION COMMERCIALE DES ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS

Les unions commerciales de Praz-sur-Arly, Megève, Sallanches et Saint-Gervais ont mis en place des actions de communication et de promotion commerciales dans le cadre du Fisac (Fonds d'intervention pour les Services l'Artisanat et le Commerce). La Communauté de Communes Pays du Mont Blanc a poursuivi son travail d'accompagnement et de suivi des actions portées par les unions commerciales. (réunions, appui technique aux dossiers - conseil ...).

APPORT D'UNE AIDE DIRECTE AUX COMMERÇANTS ET ARTISANS DE LA COMMUNE DE SAINT-GERVAIS

Dans le but de renforcer et de dynamiser le tissu artisanal et commerciale de son territoire, la commune de Saint-Gervais a versé une aide de 50 000 euros aux commerçants et artisans qui en ont fait la demande. Cette aide a pour objectif d'aider au financement de travaux favorisant l'amélioration des façades, enseignes et vitrines. La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc a apporté un soutien technique et administratif aux dossiers de demande de subvention « aides directes aux commerçants et artisans ».

MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU PARTENARIAT AVEC LA PLATEFORME D'INITIATIVE LOCALE « FAUCIGNY MONT-BLANC »

En février 2014, la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc a signé une convention d'objectifs et de moyens avec **Initiative Faucigny Mont-Blanc**. Cette plateforme d'initiative locale est membre du réseau national d'aide à la création d'entreprises France initiative. Elle a pour mission principale l'octroi de prêt d'honneur : prêt personnel de 0 %, de 2 000 euros à 15 000 euros

sans garantie personnelle. Ce prêt d'honneur est destiné à tous les créateurs et repreneurs d'entreprises (demandeurs d'emploi, salariés...) qui souhaitent s'établir sur la Vallée de l'Arve et le Pays du Mont-Blanc.

La plateforme offre également un accompagnement gratuit au démarrage des projets par des spécialistes de l'entreprise, via un parrainage. Au-delà de 3 ans, le taux de survie des entreprises est de 83 % et de 68 % après 5 ans d'exercice. Comparé au reste de la Haute Savoie, le taux de pérennité des entreprises en 2011 (source Insee) était de 63 % toujours en activité après 3 ans d'exercice (créations 2009) et 54 % toujours en activité après 5 ans (créations 2006).

La Communauté de Communes Pays du Mont Blanc apporte une aide de 700 euros par dossier accompagné.

CHIFFRES 2014 :

- 12 entreprises financées
- 28 emplois créés ou maintenus
- 109 000 euros de prêt d'honneur distribués

PARTENARIAT AVEC LA MAISON DE L'EMPLOI ET LA MISSION LOCALE JEUNES

La Communauté de Communes Pays du Mont Blanc poursuit sa mission d'accompagnement à l'insertion par l'emploi et la formation. Elle est engagée dans un partenariat avec la Maison de l'Emploi et la Mission Locale Jeune. Il prévoit des programmes d'actions communes pour soutenir l'emploi sur le territoire. En 2014, il repose sur 3 piliers :

- Participer à l'anticipation des mutations économiques : par exemple, en facilitant l'adéquation entre emplois et formations ou les conditions d'emplois des saisonniers



ou en améliorant la connaissance sur les métiers porteurs et les formations correspondantes...

- Contribuer au développement de l'emploi local par les créateurs ou repreneurs d'entreprise : par exemple, en facilitant l'information et l'orientation des porteurs de projet vers les partenaires et dispositifs à l'échelle du territoire ou en renforçant la capacité des créateurs à mener leur projet de création ou de reprise d'entreprise au regard des spécificités territoriales...
- Réduire les obstacles culturels et sociaux à l'accès à l'emploi des publics fragilisés : par exemple, en mettant à disposition une offre de bureaux et des prestations d'accueil de proximité pour les acteurs du SPE (Service Public de l'Emploi), en cohérence et en coordination avec Pôle Emploi

Concrètement la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc soutient la Mission Locale Jeunes à hauteur de 51 200 € soit 1,10 €/habitant et la Maison de l'Emploi à hauteur de 60 900 € soit 1,30 €/habitant.

EN 2014, LA MAISON DE L'EMPLOI C'EST :

Accueil :

- 5 670 personnes accueillies sur le site de Sallanches
- 13 partenaires hébergés (Point écoute Jeunes, CAF, CPAM, Armée, Initiative Faucigny Mont Blanc, etc)

Saison :

- 580 saisonniers reçus sur la saison
- 3 000 guides des saisonniers distribués sur les 2 communautés de communes (Pays du Mont-Blanc et Vallée de Chamonix Mont-blanc)

Création d'activité :

- 188 porteurs de projets reçus
- 230 participants et 40 exposants aux Rencontres de la création/reprise à Passy le 28 Novembre 2014
- 22 ateliers Création / Reprise organisés sur les 2 Communautés de communes, pour 132 créateurs

POURSUITE DE L'AIDE FINANCIÈRE APPORTÉE À L'ASSOCIATION « MONT-BLANC INSERTION »

La Communauté de Communes Pays du Mont Blanc est compétente pour mettre en œuvre une politique d'actions dans les domaines du handicap, de l'insertion, de l'emploi, de la formation. A ce titre, elle soutient le fonctionnement de différentes associations. L'association Mont-Blanc Insertion accompagne les personnes en difficulté sociale et professionnelle par un encadrement spécialisé et par une formation adaptée. En 2014, la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc a accordé une subvention de 5 600 euros à l'association.

Promouvoir le Pays du Mont-Blanc, une action intercommunale

La valorisation et la promotion du territoire ne sont pas seulement l'affaire des stations mais également un engagement de l'intercommunalité. 2014 a été marquée en particulier par la mise en place de l'observatoire qualitatif pour connaître le profil des vacanciers, ainsi que l'amélioration de la visibilité du territoire sur les salons touristiques internationaux. Un renforcement des actions touristiques du Pays du Mont Blanc.

Connaître le territoire et ses perspectives touristiques

Depuis déjà plusieurs années, l'intercommunalité finance un cabinet d'étude, Comète, pour connaître la fréquentation de ses stations. Cet **observatoire touristique quantitatif** est réalisé en collaboration avec la Communauté de



Communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc. Cette action permet aux offices de tourisme d'obtenir des tableaux de bords très détaillés. Certaines données sont réceptionnées en amont des saisons pour leur permettre de lancer des campagnes de valorisation des stations pour augmenter leur taux de réservations. D'autres, obtenues en fin de saison, permettent à ces professionnels du tourisme de connaître l'évolution de leur clientèle et de faire un bilan précis de leur saison. Ils ont également l'opportunité d'avoir une comparaison avec d'autres destinations concurrentes.

Pour pouvoir approfondir la connaissance de l'offre touristique, la Communauté de Communes a mis en place en 2014 un nouvel outil, l'**observatoire touristique qualitatif**. Elle a recruté, suite à une procédure de marché public, un cabinet d'étude pour connaître le profil détaillé des visiteurs qui séjournent dans les stations mais également leur satisfaction et leurs attentes. Cette mission est réalisée par la société Switch, pour 4 saisons à l'échelle des 10 communes. Elle donne lieu à des enquêtes terrain et internet ainsi qu'à un questionnement des professionnels du tourisme.

Faire connaître le territoire

En matière de tourisme, la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc travaille également, en collaboration avec les Offices de tourisme, sur des **actions de promotion du territoire**.

Elle se mobilise pour capter les futurs visiteurs en finançant la participation des offices de tourisme à des salons dédiés aux vacances ou au ski. Elle prend en charge la réservation,



l'aménagement des stands intitulés Destination Mont-Blanc et la promotion de ces événements.

En 2014, le Pays du Mont Blanc à l'échelle des 2 communautés de Communes a participé à 5 salons :

- Salon des vacances de Bruxelles, en février
- The Alps –Rencontre internationale des professionnels du tourisme en septembre
- Alta Quota, à Bergame (Italie) en octobre
- Kidexpo (Paris), salon dédié aux enfants et familles en octobre
- London Ski Show (Angleterre) en novembre

À chaque rencontre, le Pays du Mont-Blanc était représenté par 2 à 5 offices de tourisme.

Cette année, elle a décidé de renforcer sa participation en donnant des moyens supplémentaire. Elle a investi pour l'occasion dans des objets promotionnels aux couleurs du territoire. De plus, l'ensemble des représentants de la destination portait une tenue identique pour permettre de



facilement les identifier. Elle a amélioré la présentation des stands en disposant notamment de cartes de situation hiver et été. Elle a enfin édité une brochure unique comprenant l'ensemble des stations du territoire en 4 langues (Français, Anglais, Italien et Néerlandais) à 36 000 exemplaires. Une première démarche pour le Pays du Mont Blanc.

En parallèle, elle réalise et édite chaque année pour les visiteurs déjà sur place des brochures. Une manière de valoriser les atouts du territoire.

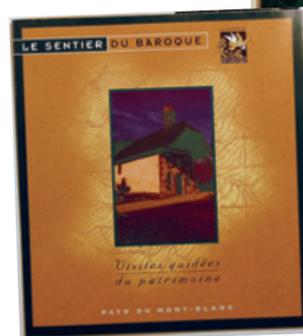
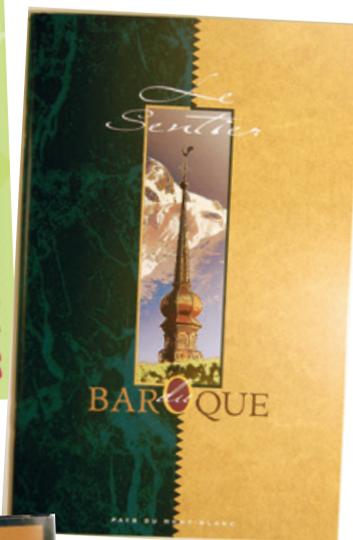
Les brochures généralistes : réédition en français des Incontournables et édition en anglais. Dépliant qui présente les principaux monuments ou visites à ne pas manquer. Total : 40 000 exemplaires

Les brochures thématiques : guide gratuit et payant du baroque.

Ces supports sont distribués ou vendus dans les offices de tourisme

Enfin en 2014, le **site internet de promotion touristique** du Pays du Mont Blanc, intitulé www.pays-du-mont-blanc.com, qui est essentiellement alimenté par la base de données touristique de la Région intitulée SITRA, a fait l'objet d'un développement. En effet, SITRA ayant évolué, la Communauté de Communes a procédé aux modifications pour permettre ces mises à jour nécessaires.

Comme ont pu le montrer les investissements en matière de tourisme, les projets touristique tendent à devenir un enjeu fort pour la Communauté de Communes dans les années à venir. D'ailleurs, dès l'automne, l'intercommunalité a renforcé cet engagement en répondant au mois d'octobre à un **appel à projet du Ministère des Affaires étrangères**. Pour les 2 Communautés de Communes, qui se sont associées, il s'agissait de vendre à l'international la destination en particulier sur des marchés en développement. Ce projet de **Contrat de destination** est une démarche qui fédère l'ensemble des acteurs du tourisme. Malheureusement le territoire n'a pas été retenu lors de la 1^{ère} session mais renouvellera sa candidature pour la session de mars 2015.



Un soutien à l'agriculture

L'abattoir : Un outil en plein essor qui sait innover

L'activité de l'abattoir en 2014 a été largement supérieure à celle de 2013. **Les objectifs initiaux ont été dépassés.** Un bilan très positif grâce à l'arrivée de nouveaux gros clients réguliers intéressés par l'équipement d'un quai de chargement permettant le transfert direct des carcasses dans les camions. Le programme de travaux correspondant avait été validé dès le conseil communautaire du 25 septembre 2013 et a été mis en œuvre dès l'été 2014, pour un coût final de 57 000 € HT.

Il a été mis en service entre la fin 2014 et début 2015.

En 2014, le projet de réhabilitation de l'abattoir a été récompensé par la remise du **label « Montagne 2040 »**, par la Région Rhône-Alpes. Lors de la cérémonie du 25 juin 2014, Laurence Trappier, Vice-Présidente en charge de l'agriculture, était présente. Ce prix distingue **une action exemplaire et innovante** pour les territoires de montagne, contribuant à faire reconnaître les montagnes comme des lieux de vie et de savoir-faire des populations et des entreprises, qui se sont adaptées aux contraintes dans le respect des traditions et des ressources locales. L'abattoir communique désormais en utilisant ce label.

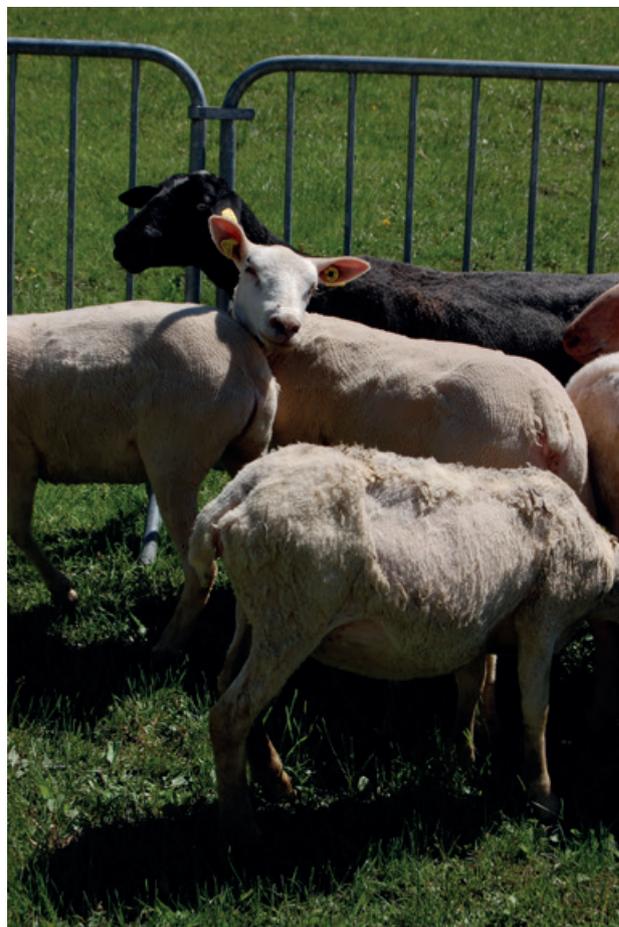
En 2014, **une campagne de promotion** est lancée pour promouvoir l'abattoir et ses produits : présence aux foires d'automne, annonces à la radio, opérations commerciales (Foire au porc), mise en place d'un site internet. L'approvisionnement des restaurants scolaires avec des viandes locales, de qualité et en circuit court, se poursuit également (Megève, Combloux, Chamonix, Passy, etc.) et se développe avec les collègues du Conseil Départemental.

D'autre part, la SAS Abattoirs Viande de nos montagnes a fait l'actualité le 20 novembre en lançant officiellement le 2^{ème} drive fermier de Haute-Savoie, autour de la valorisation de la viande de l'abattoir du Pays du Mont-Blanc. La SAS Saveurs de nos montagnes propose ainsi sur son site internet (www.saveursdenosmontagnes.fr), la vente de différents produits issus des exploitations locales : viande de veaux, vaches, porcs, agneaux et charcuterie, avec une récupération dans plusieurs points du territoire (Megève, Sallanches, Saint Gervais et Chamonix). Cette innovation permet de rapprocher les consommateurs des producteurs qui sont déjà 200 réunis dans ce collectif.

L'année 2014 a connu 2 principales évolutions dans la grille tarifaire de l'abattoir (propositions faites par la SAS acceptées par le conseil communautaire) :

- à partir du 1^{er} janvier 2014 :

Mise en place d'une variation saisonnière des tarifs d'abattage pour encourager l'abattage hors automne, ainsi que d'une réduction supplémentaire pour les clients de gros tonnages (75 ou 100 tonnes/an) pour les abattages des bovins, veaux et porcs, et la création de forfaits pour certaines prestations (abattage de chevreaux, abattage rituel des ovins)



- à partir du 1^{er} août 2014

Création de forfaits pour l'abattage des ovins de moins de 12 kg et le dédoublement des forfaits pour l'abattage rituel des ovins : un pour les agneaux et un pour les brebis et béliers, ainsi que l'uniformisation des unités de calcul des tarifs de découpe et de mise sous vide, pour qu'ils passent tous en poids carcasse.

La Commission paritaire pour le suivi de la Délégation de Service Public s'est réunie à 2 reprises : le 23 janvier et le 11 septembre.

En complément, une rencontre entre les 2 présidents (CCPMB et la SAS) et la commission a eu lieu le 4 juin.

L'ACTIVITÉ SUR L'ANNÉE 2014 :

- 323 T abattues (dont 89 T de bovins et 175 porcs), contre 192 T en 2013.
- 187 T découpées soit l'objectif
- 57 T commercialisées par la SAS commerciale
- 4 employés dans la structure
- + de 2 à 10 agents externes suivant les saisons

Un engagement fort au coté du monde agricole

En 2014, le partenariat avec la SICA(Société d'intérêt collectif Agricole) s'est poursuivi et a permis :

- **La réédition du dépliant « Partagez des instant nature avec les agriculteurs du Pays du Mont-Blanc »** permet de faire connaître au grand public les agriculteurs qui peuvent accueillir des visiteurs pour une découverte ou une vente en direct. Cette réimpression est marquée par l'arrivée de 2 nouveaux membres : une adresse à Combloux et une aux Houches et 2 départs faut de temps ou de production disponible. Ce dépliant est réédité à 20 000 exemplaires. De plus, un classeur de présentation des sites est disponible chez tous les membres et dans tous les offices de tourisme du territoire. Montant total de l'opération 2 452 €.
- **Le maintien du soutien au service de remplacement des agriculteurs** . Montant total de l'opération 5 700 €.
- **Le soutien à des projets collectifs ciblés**
 - La communication sur la filière viande issue de l'abattoir, par la promotion de la marque collective créée et la poursuite des actions lancées en 2013 auprès des consommateurs, professionnels de la restauration et collectivités
 - La communication sur le métier d'agriculteur au Pays du Mont-Blanc pour développer et renforcer les liens entre agriculteurs et autres acteurs du territoire, pour faire connaître et reconnaître la réalité du métier d'agriculteur. Ce travail s'appuiera sur la promotion du film documentaire réalisé dans le cadre du PSADER et aura pour objectif sa diffusion (organisation projection) Montant total de l'opération pour 18 700 €.





APPORTER DES SERVICES AUX HABITANTS DU TERRITOIRE

La Communauté de Communes Pays du Mont Blanc est un regroupement de communes qui, dans un espace défini, élabore un projet de développement et d'aménagement commun. Dans le cadre des compétences qu'elle exerce, elle agit à l'échelle du territoire pour proposer des services adaptés à ses habitants.

Elle les organise en cohérence avec chacune de ses communes.

Cette entité considère le territoire dans son ensemble, comme une unité, lui permettant d'avoir plus d'impact que ce soit à l'échelle du département, de la région et même au niveau national.



Se déplacer

Les déplacements au Pays du Mont Blanc sont un enjeu majeur pour les 10 communes et une question centrale pour la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc. L'intercommunalité intervient à plusieurs niveaux : pour gérer le transport scolaire, organiser le transport à la demande et travailler sur les questions de mobilité.

L'intercommunalité : l'organisateur des transports scolaires du territoire

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie est organisateur des transports scolaires dans le département depuis 1986. Il a confié à la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc la gestion du transport scolaire sur ses 10 communes.

Pour réaliser cette mission, les services de l'Intercommunalité utilisent le cahier des charges des transports scolaires départementaux qui définit les modalités d'organisation et de financement des transports scolaires relevant de sa compétence.

En 2014, 3 014 élèves ont été transportés sur les territoires des deux Communautés de Communes. Les bus du transport scolaire desservent les établissements scolaires publics ou privés soit :

- 20 écoles maternelles et primaires
- 6 collèges
- 5 lycées

Au total, 300 arrêts de transports scolaires existent dont :

- 278 pour la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc
- 22 pour la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont- Blanc

3 prestataires œuvrent sur le Pays du Mont-Blanc :

- Société Alpes Transport,
- Autocars Jacquet, sous-traitant SAT,
- Autocars BORINI,

Les bus des communes des Contamines-Montjoie et de Combloux viennent également renforcer ces effectifs.

Des dérogations peuvent être accordées par les services du Conseil Départemental sur présentation d'une demande motivée. Pour l'année scolaire 2014/2015, ont été délivrées :

- 173 dérogations (soit 5,73 % de l'effectif),
- 105 doubles cartes (parents séparés ou divorcés, soit 3,48 % de l'effectif).

LA DISCIPLINE, L'AFFAIRE DE TOUS

Au-delà de l'organisation du transport scolaire, les services de la Communauté de Communes s'attachent également à faire respecter des règles de bonne conduite à l'intérieur des bus pour l'ensemble des élèves transportés afin de prévenir les accidents.

Des affiches installées dans chaque bus rappellent que :

- La montée et la descente dans le bus s'effectuent avec ordre,
- Les élèves doivent présenter un titre de transport,
- Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire,
- Les élèves doivent rester assis, ne pas gêner ou distraire le conducteur,
- Il est interdit de fumer ou d'utiliser des briquets ou des allumettes,
- Il est interdit de jouer, crier, projeter quoi que ce soit,
- Il est interdit de toucher, avant l'arrêt du véhicule, les poignées, serrures, dispositif d'ouverture des portes ou issus de secours,
- Il est interdit de se pencher dehors.

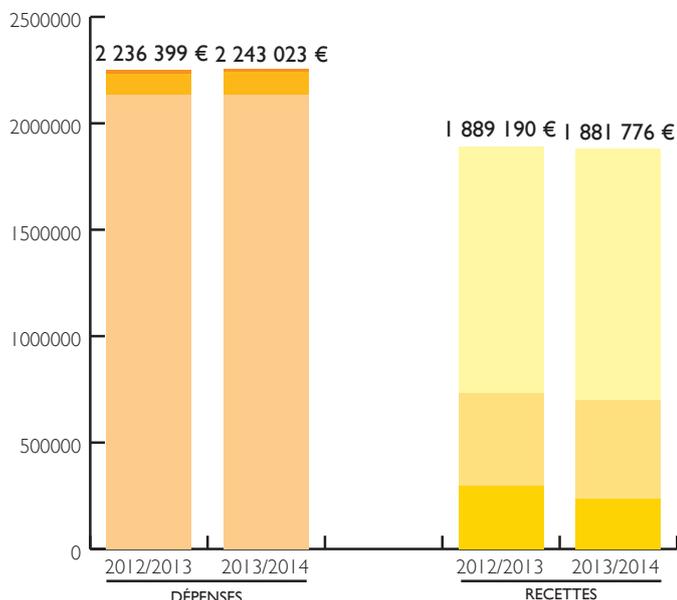


3 000 élèves transportés chaque jour.



En cas d'infraction, un conseil de discipline de la CCPMB convoque les parents et élèves concernés. Sur l'année scolaire 2013/2014, il y a eu **4 conseils de discipline**, soit 4 de moins que l'année précédente.

BILAN FINANCIER DU TRANSPORT SCOLAIRE



DÉPENSES

- **Marchés circuits spéciaux**
2012/2013 : 2 132 379 €
2013/2014 : 2 134 383 €
- **Élèves sur les lignes régulières non subventionnées**
2012/2013 : 100 600 €
2013/2014 : 105 000 €
- **Carte dé clic (10 €/élève non subventionné)**
2012/2013 : 3 420 €
2013/2014 : 3 640 €

RECETTES

- **Participation des familles**
2012/2013 : 297 039 €
2013/2014 : 237 300 €
- **Participation des communes (maternel et élémentaire)**
2012/2013 : 437 083 €
2013/2014 : 463 750 €
- **Subventions circuits spéciaux**
2012/2013 : 1 155 068 €
2013/2014 : 1 881 776 €

Facilibus, le transport à la demande, un service qui a séduit

Pour faciliter les déplacements et offrir une desserte au plus proche des résidents des 10 communes, la Communauté de Communes Pays du Mont- Blanc a mis en place un service de Transport À la Demande (TAD) en septembre 2013. Une première pour une intercommunalité en zone de montagne et touristique.

En 2014, **3 bus de 8 places et 1 bus de 20 places** ont circulé. Ils permettent de desservir les zones les moins denses où une ligne régulière ne se justifie pas. Néanmoins ce service n'entre pas en concurrence avec les lignes régulières gérées par le Conseil Départemental de la Haute Savoie. La priorité est toujours donnée aux réseaux existants.

Ce service relève d'une **délégation de compétences** approuvée par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie qui a apporté tout son soutien, en particulier pour la prise en charge des déplacements des personnes à mobilité réduite. À ce titre, il apporte un concours financier de 50 000 € par an. En 2014, le prestataire de service est la société Mont-Blanc Bus.

Le total des recettes de 2014 s'est élevé à environ 8 268 € et l'ensemble des charges à 467 758 €. Cela revient à une recette d'environ 0,44 € par client ou 0,042 € par kilomètre de production, pour un coût d'environ 25,13 € par client soit 2,41 € par kilomètre de production.

Le succès a été confirmé en 2014 :

- environ 3 500 abonnés au 31 décembre 2014
- 18 613 voyageurs transportés

- 15 096 courses
- ¼ des voyages se font en Intrazones, c'est à dire dans sa commune ou dans les communes proches.
- environ 40% des voyages en groupage, soit 4 trajets sur 10 s'enchaînent sans perte de temps ou sans faire de kilomètres supplémentaires
- En moyenne 1,3 personne par véhicule (la moyenne nationale pour un service de TAD est de 1,2)

Grâce à la communication faite dès le départ, le Facilibus est un service bien connu de la population. Il est très demandé. C'est un service qui correspond aux attentes de la population.

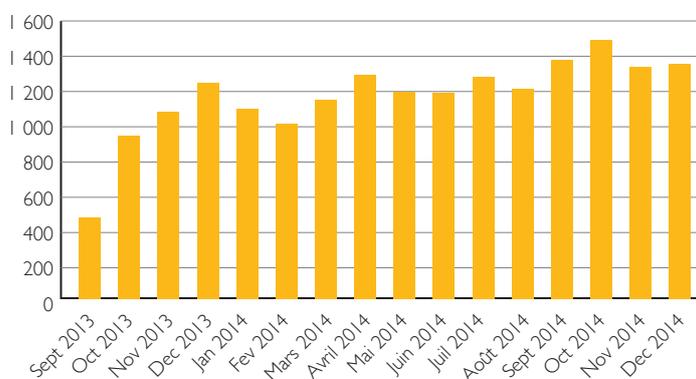


Le Facilibus, c'est :

- 3 bus de 8 places
- 1 bus de 20 places
- 3 500 abonnés
- **18 613** voyageurs transportés

Après un an de fonctionnement, les 1^{ères} données statistiques sont disponibles :

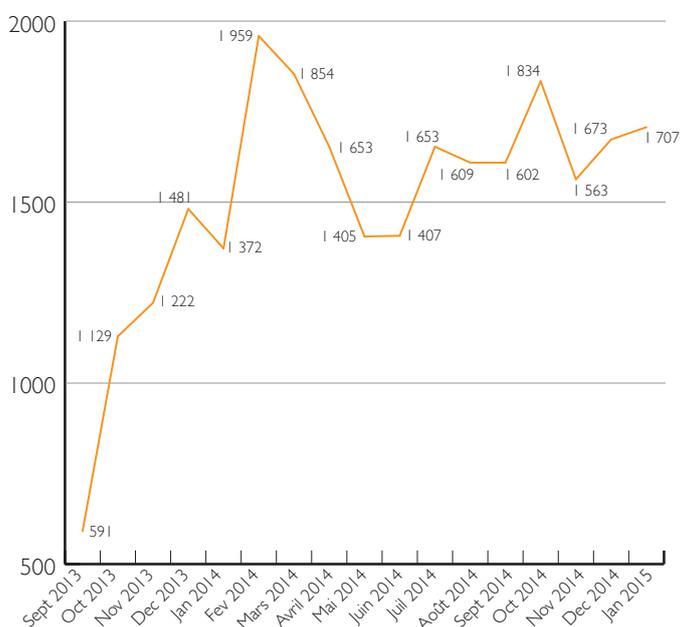
Fréquentation par mois et par mission (course)



LES MISSIONS EFFECTUÉES

Nous constatons que le nombre de missions effectuées chaque mois est élevé et progresse avec une moyenne de 1 180 trajets par mois, soit environ 295 missions par semaine et 49 missions par jour d'ouverture du Facilibus.

Nombre de personnes transportées



Un service qui change le quotidien

TÉMOIGNAGES

Irina, Le Fayet

(...) Je veux vous témoigner ma gratitude pour avoir mis en place (...) Facilibus. Après 2 opérations qui m'ont handicapée, je me suis trouvée clouée chez moi, jusqu'au jour où j'ai découvert Facilibus. Une équipe gentille, compétente, agréable (...) un système aussi génial pour aider les citoyens.

Lucienne, Praz-sur-Arly

« Vos chauffeurs sont sympas (...), au téléphone très sympa aussi. Vraiment une très bonne idée pour les gens qui n'ont pas de voiture »

Anonyme, Passy

« (...) nos déplacements sont très agréables et il y a moins de contraintes qu'un car ordinaire (...) Ce qui est agréable avec Facilibus, c'est que c'est aussi gratuit pour les personnes qui ont très peu de moyen financier »

Françoise, Praz-sur-Arly

« Merci à la CCPMB et tous les intervenants. Facilibus m'a beaucoup aidé »

Depuis, le lancement du service, le Facilibus a transporté 25 623 clients.

Nous constatons un pic de fréquentation en janvier 2014, lié à des meilleures conditions de circulation et une bonne météo. De plus, nous pouvons voir que le nombre de voyageurs transportés s'est stabilisé, oscillant entre 1 400 et 1 800 par mois.

Répartition des usagers par type

	2014												TOTAL
	Jan	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Dec	
Fauteuil roulant	13	7	27	8	14	15	6	18	30	18	10	11	187
Mal voyant	2	9	5	7	17	22	21	11	9	5	8	15	131
Mobilité réduite	236	184	230	250	257	275	279	316	369	371	325	341	3433
Valide	854	797	1022	896	914	895	974	869	966	1 101	990	981	11 253
TOTAL	1 105	997	1 284	1 161	1 202	1 207	1 280	1 214	1 374	1 495	1 333	1 348	15004

LE FONCTIONNEMENT DU FACILIBUS

Le Facilibus est accessible à tous en 3 étapes :

1 : J'adhère au service. 20 €/l'année ou 5 €/la semaine. Offert aux - 25 ans et + de 65 ans, aux demandeurs d'emploi et aux personnes à mobilité réduite.

2 : Je réserve mon trajet.

Au plus tard la veille de mon déplacement avant 17h30 au  (Appel gratuit depuis un téléphone fixe). Le Facilibus fonctionne du lundi au samedi, sauf les jours fériés de 9h à 12h45 et de 13h45 à 18h30. L'usager ne peut réserver plus de deux transports par demi-journée, et pas plus de trois déplacements identiques sur 7 jours glissants.

3 : Je circule avec ma carte.

Gratuitement au sein de la zone entre les points d'arrêts existants ; en payant 2 € par trajet et entre différentes zones vers quelques points d'arrêts,

Toute personne se déplaçant sur le territoire de la CCPMB peut utiliser le service après s'être inscrit. Cependant, Facilibus est un service complémentaire aux services existants.

Ainsi, il ne peut pas être déclenché :

- Dans la demi-heure avant et la demi-heure après le passage d'une ligne régulière (LIHSA, Skibus).
- Dans le quart d'heure avant et le quart d'heure après le passage d'une navette.

PROFIL TYPE DE L'UTILISATEUR DU FACILIBUS

On constate que le Facilibus est utilisé majoritairement par les femmes. L'utilisateur type est une femme de 58 ans. Le Facilibus compte par ailleurs 1 370 abonnés de plus de 65 ans soit 37 % des inscrits. Et environ 25 % des voyages sont effectués par des Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Ce qui est également flagrant c'est que dans les communes de Sallanches et Passy le succès a été très rapide : les utilisateurs se sont très vite appropriés le service. Sallanches devient ainsi le second bassin d'origine des utilisateurs après Saint-Gervais qui avait de l'avance dans la mesure où ce service existait déjà sur la commune. Le service du Facilibus bat son plein en début et fin de matinée et d'après-midi. Il est d'ailleurs vivement conseillé de réserver son voyage quelques jours à l'avance et non pas la veille pour le lendemain, comme c'était prévu initialement.

Le service évolue sans cesse et au fur et à mesure pour toujours répondre au mieux aux besoins de la population. La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc reste à l'écoute de ses usagers pour toute remarque ou suggestion.



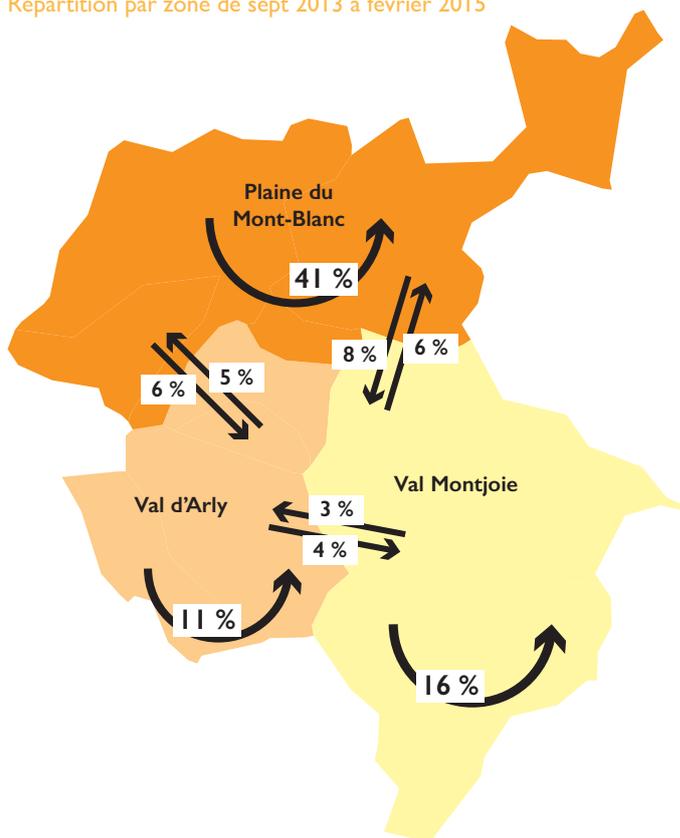
Principaux points de montée

Arrêt	% des montées
Arrêt TAD Gare SNCF - Le Fayet	10,28 %
Arrêt TAD Place Charles Albert - Sallanches	7,07 %
Arrêt TAD Office de tourisme - Saint-Gervais	3,72 %
Arrêt TAD Gare SNCF - Sallanches	3,18 %
Arrêt TAD Autogare - Megève	2,50 %
Arrêt TAD Marlioz École (Super U) - Passy	1,73 %
Arrêt TAD Le Rosay - Sallanches	1,65 %
Arrêt TAD Les Pratz - Saint-Gervais	1,49 %
Arrêt TAD La Comtesse - Megève	1,10 %
Arrêt TAD Sancellemoz - Passy	1,10 %

Principaux points de descente

Arrêt	% des montées
Arrêt TAD Place Charles Albert - Sallanches	9,32 %
Arrêt TAD Gare SNCF - Le Fayet	7,86 %
Arrêt TAD Maison de Saint-Gervais	3,25 %
Arrêt TAD Autogare - Megève	3,06 %
Arrêt TAD Gare SNCF - Sallanches	2,07 %
Arrêt TAD Marlioz École (Super U) - Passy	1,83 %
Arrêt TAD La Comtesse - Megève	1,76 %
Arrêt TAD Le Rosay - Sallanches	1,45 %
Arrêt TAD Les Pratz - Saint-Gervais	1,35 %
Arrêt TAD Sancellemoz - Passy	1,13 %

Répartition par zone de sept 2013 à février 2015



Se déplacer autrement grâce à Via Mont-Blanc, la Centrale de mobilité du Pays du Mont Blanc



La centrale de mobilité www.viamontblanc.fr est un outil à la disposition de tous en particulier de la population pour identifier les solutions de transport alternatives à la voiture sur le territoire.

Ce site permet la promotion du transport collectif, un sujet important dans le contexte du PPA.

Le logement, une priorité de l'intercommunalité

La question de l'habitat est au cœur des préoccupations de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc. Elle s'est engagée pour réaliser une politique de logement en répondant aux mieux aux besoins de ses habitants. En 2014, le Programme Local de l'Habitat est entré en phase opérationnelle jusqu'en 2018 avec un objectif de 696 logements.

Au 31 décembre, la construction de 108 logements sociaux a été commencée. La Communauté de Communes soutient directement les communes qui s'engagent dans ces créations de logements en leur accordant une aide de 40€/m² de surface utile créée pour les logements agréés PLUS et PLAi. En 2014, cette aide s'est élevée à plus de 371 000 €.

Ces appartements, localisés sur Sallanches, Passy et Demi-Quartier, seront occupés par des personnes au revenu

modeste. Par exemple, aux revenus de 21 457 € à 38 800 € par an pour une famille de 4 personnes.

La dynamique s'engage, d'autres projets sont à l'étude sur Domancy, Les Contamines-Montjoie. Progressivement l'offre de logement est complétée.

Pour rappel, le PLH fait suite à une étude qui mettait en avant que 64 % des ménages du Pays du Mont-Blanc est éligible pour occuper un logement locatif aidé suivant les critères fixés par l'état.

108 logements sociaux
371 000 € d'aide CCPMB

Organisation de l'accueil des gens du voyage

Depuis 2009, l'intercommunalité du Pays du Mont Blanc gère 2 aires d'accueil sur les communes de Passy et de Sallanches pour les gens du voyage ouverte de mars à décembre.

267 familles soit 981 personnes ont été accueillies sur les deux aires entre le 24 février et le 17 décembre 2014. Ce qui représente 4 555 nuitées. Au total, les deux aires disposent de 20 emplacements.

Pour faciliter les relations entre la Communauté de Communes et les personnes accueillies, des rencontres ont lieu entre toutes les parties prenantes : maires des communes, gendarmeries, élus du territoire, techniciens, gens du voyage, services de l'État et du Conseil Départemental de la Haute-Savoie. En 2014, une réunion a été organisée le 18 juillet à Passy.

La CCPMB est chargée par la loi de réaliser et de gérer les aires d'accueil, les maires restent compétents pour la police de stationnement des caravanes et pour la scolarisation

des enfants. L'accompagnement social des gens du voyage, compétence du Conseil Départemental, a été confié à l'association : Alfa3A.



Logement des saisonniers, une question à organiser

L'intercommunalité se préoccupe des conditions de logement des travailleurs saisonniers.

Une expérience a été menée sur la station des Contamines Montjoie qui consiste à louer à la saison aux employeurs des appartements de résidents secondaires pour qu'ils logent leurs saisonniers.

Malheureusement, pour la saison 2013/2014 elle n'a pas pu être reconduite. Il n'était plus possible de mobiliser le

personnel nécessaire pour mener à bien cette démarche : contact des propriétaires, visite préalable des appartements, état des lieux d'entrée et de sortie,...

Toutefois cette solution intéresse d'autres stations qui réfléchissent à une mise en œuvre concertée. Une réflexion à suivre dont la Communauté de Communes suivra la progression minutieusement dans le cadre de son PLH.

Des services apportés à tous

Aider et soutenir

La Communauté de Communes intervient à différents niveaux et en direction de plusieurs publics dans ses missions d'aide et de soutien à vocation sociale et solidaire.

AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ GRÂCE À UNE COMMISSION INTERCOMMUNALE

Suite aux élections municipales de mars 2014, la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées a été recomposée en fin d'année. Pour rappel, composée d'élus, de techniciens des communes et d'associations actives dans le domaine du handicap, elle a pour but de partager les expériences, les réflexions sur l'accessibilité.



PERMETTRE L'ACCUEIL D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP DANS TOUTES LES STRUCTURES COMMUNALES

Initiée avec le CDRA, le renforcement de l'accueil de jeunes enfants porteur de handicap se poursuit.

Après le succès des sessions de formation proposées au personnel des haltes garderies communales. En 2014, le partenariat avec la halte-garderie Les Moussaillons, Halte-garderie de l'APEI Pays du Mont-Blanc (Sallanches) a été poursuivi par la possibilité pour les haltes garderies communales de solliciter les compétences et l'expertise des Moussaillons pour prendre en charge les jeunes enfants porteurs de handicap ou simplement en retard de développement.

Pour cela une subvention de 30 000 € a été versée à l'APEI : 21 990 € par notre communauté de communes et 8 010 € par la Communauté de Communes Vallée de Chamonix Mont-Blanc.

Cela contribue à ce que tous les enfants de notre territoire bénéficient des mêmes services, un premier pas vers l'intégration.

Soutenir les manifestations culturelles intercommunales

Au total, 20 000 € ont été accordées par la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc à 8 actions culturelles organisées sur le territoire. La commission « Culture, Patrimoine, Éducation » a examiné avec attention chaque demande.

Une aide de 40 000 € a été allouée au Festival du Baroque pour l'organisation de cet événement.

En 2014, la Communauté de Communes a également choisi de soutenir « Les petits asticots ». Ce festival, destiné au jeune et très jeune public, est organisé depuis plus de 10 ans sur les 14 communes du Pays du Mont-Blanc par un collectif de professionnels sous la responsabilité du service culturel de Sallanches. Une subvention de 30 000 € lui a été accordée pour participer aux frais de coordination et de communication. Cette affirmation du caractère intercommunal de ce festival lui a permis de solliciter d'autres partenaires.



Manifestations soutenues par la CCPMB

Intitulé	Période de réalisation	Bénéficiaire	Montant versé
Festival du Baroque du Pays du Mont-Blanc	Du 6 au 20 juillet	Association Cordon Festival du Baroque du PMB (Cordon)	40 315 €
Festival Les Petits Asticots	Vacances de la Toussaint	Ville de Sallanches	30 000 €
Mont Blanc Photofestival	Juillet / août	Association (Les Contamines Montjoie)	4 000 €
Salon du Livre de Montagne	8,9 et 10 août	Association Montagne en Pages (Passy)	2 000 €
Les Indézikables	Juillet	MJC St Gervais	4 000 €
Rassemblement des Groupes Folkloriques du département	Juin	Association Les Verdasses (Les Contamines)	1 500 €
Deux expositions	Hiver et été	Association Praz les arts	500 €
200 ans des Grenadiers de Cordon	15 août	Association "Cordon d'hier pour demain"	1 500 €
50 ans d'existence de la batterie fanfare La renaissance	Été	Association "La renaissance de St-Gervais Domancy"	1 500 €
Opéra pour enfants Tchikidan d'Etienne PERRUCHON	Année scolaire 2014/2015 Spectacle en juin	École de musique de Saint-Gervais	1 000 €
Aide exceptionnelle pour édition 2014	1 ^{er} juillet	Association Festival du Baroque du PMB	2 000 €
TOTAL			88 315 €

Soutenir le ski pour les jeunes du territoire

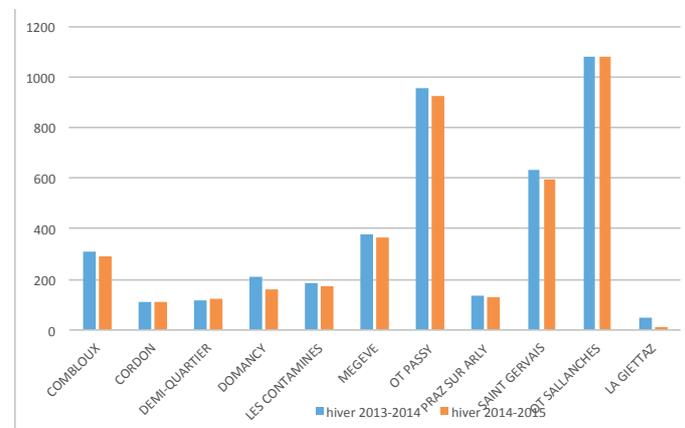
En 2014, les communes du Pays du Mont Blanc, la commune de La Giettaz, les exploitants des domaines skiables associés à la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc ont renouvelé le Pass Scolaire pour la 9^{ème} année consécutive. Cette opération démontre la volonté de favoriser l'accès au ski des jeunes du territoire.

La majeure partie du coût du forfait saison est prise en charge afin de proposer aux familles un tarif très attractif. En 2014, le Pass Scolaire s'élevait pour les familles à 96 €. Le prix initial du forfait est déjà un tarif préférentiel à 184 €. La commune de résidence de l'élève et les remontées mécaniques prennent respectivement en charge 44 € chacune. La Communauté de Communes pilote cette action et gère sa promotion.

Cet engagement de l'intercommunalité confirme sa volonté de promouvoir les domaines skiables du territoire mais également son rôle et son lien avec les scolaires du territoire.

En 2014, 208 Pass Scolaire de moins ont été vendus. Cette baisse s'explique essentiellement par la météo. Les premières chutes de neige ont été tardives et l'hiver peu marqué.

Vente des Pass Scolaire. Comparatif hivers 2013/2013 et 2013/2014



Commune	Hiver 2013/2014	Hiver 2014/2015
Combloux	310	289
Cordon	112	113
Demi-Quartier	116	121
Domancy	207	160
Les Contamines-Montjoie	188	173
Megève	380	367
Passy	958	924
Praz-sur-Arly	136	132
Saint-Gervais	634	593
Sallanches	1 081	1 077
La Giettaz	47	12
TOTAL	4 169	3 961

Le Centre Sportif et la piscine intercommunale au Parc Thermal au Fayet : des installations au service des scolaires, des associations et du grand public

Le centre sportif situé dans le parc thermal au Fayet compte des terrains extérieurs, deux gymnases, un mur d'escalade et un bassin de natation de 25 m.

Le Centre Sportif est fréquenté régulièrement par :

- 8 écoles soit 25 classes d'avril à fin juin 2014 Le Fayet, Saint Gervais, Le Gollet, Saint Nicolas, Cordon, l'Abbaye, Domancy et Vervex
- 3 écoles soit 17 classes à partir de septembre 2014 Domancy, Cordon, Le Fayet de la grande section au CM2 avec la réorganisation des rythmes scolaires et l'ouverture de la piscine de Saint Gervais.
- Lycée du Mont-Blanc : 53 classes et l'association sportive, le Pôle ski, Hockey, épreuves du baccalauréat de natation et danse.
- 11 associations : Mont-Blanc Natation, Club Alpin Français, En Passant par la Montagne, IME, Judo Passy, SPAC, Quechua, Mont-Blanc Triathlon, Rugby Sallanches, ASC Sallanches.
- Été occasionnellement par : Ville de Scionzier, Badminton Mont-Blanc, Nid d'aigle, Bureau des guides, ski club de Saint Gervais, Megève Natation

Cet équipement intercommunal largement utilisé par les scolaires et plusieurs associations sportives, est également ouvert et accessible au grand public. La volonté politique initiée dès 2013, d'en faire un lieu intercommunal de plus en plus accessible à la population, a été renforcée en 2014.

Pendant l'été 2014, la piscine était ouverte au public tous les jours (dimanche y compris) de 10h00 à 19h00. Des animations ont été organisées tous les mercredis

de l'été essentiellement en direction des plus jeunes. Au programme : waterpolo, jardin d'eau, circuit pirate, défis.

La fréquentation de la piscine a connu une baisse importante qui s'explique par la réouverture des piscines de Saint Gervais et Marlioz.

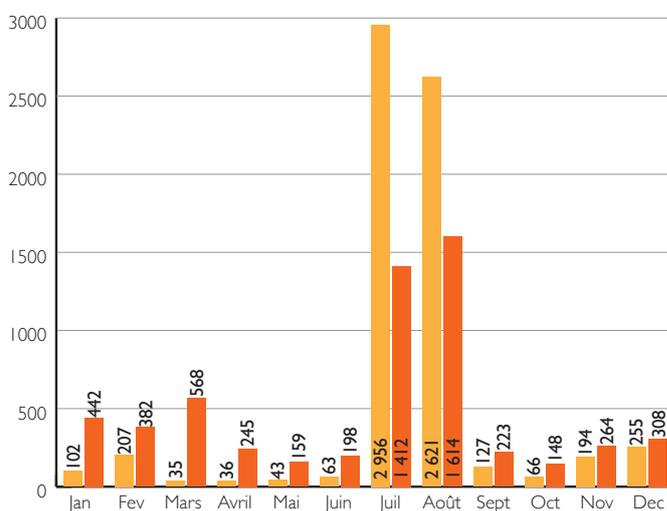
A partir du mois de septembre 2014, la piscine a ouvert une plage d'horaire supplémentaire au public le vendredi de 18h00 à 21h30. Ce planning a été établi en fonction des horaires de la piscine de Saint Gervais, Marlioz et Sallanches. Elle a conservé les créneaux du lundi et vendredi de 12h00 à 14h00 et le jeudi et vendredi de 12h00 à 13h30.

Détail de la fréquentation de la piscine en 2014

Mois	Entrées payantes	Entrées gratuites, cartes d'abonnement (Perso et ayant droits CCPMB, - de 5 ans ...)	Total/mois
Janvier	230	212	442
Février	171	211	382
Mars	329	239	568
Avril	90	155	245
Mai	44	115	159
Juin	87	111	198
Juillet	838	574	1 412
Août	1 008	606	1 614
Septembre	96	127	223
Octobre	31	117	148
Novembre	76	188	264
Décembre	129	179	308
TOTAL	3 129	2 834	5 963



Comparaison de la fréquentation entre 2013 et 2014



La pension canine en progression permanente

Comme l'année précédente, en 2014, la fréquentation de la pension canine Pays du Mont Blanc a continué de progresser. Nous notons 14 % de recette supplémentaire sur l'année.

Ce beau succès confirme la qualité d'accueil de l'établissement. La Communauté de Communes Pays du Mont Blanc a tenu à poursuivre ses efforts en 2014. Ils se sont traduits par 2 actes : l'embauche d'une 3^e personne pour optimiser la gestion des installations. Tiffanie Pellier-Cuit a rejoint l'équipe en janvier 2014. Elle possède le Certificat de Capacité aux Activités liées aux animaux domestiques (CETAC) et une attestation d'aptitude pour la garde des chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie. Pour rappel, la pension canine est ouverte toute l'année.

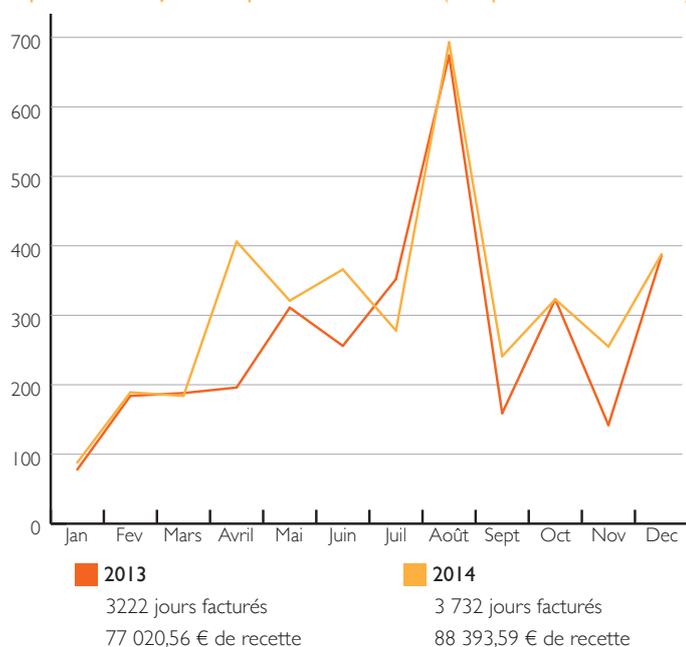
De plus, des stores à rouleaux pour renforcer les zones d'ombre dans les cours de promenade ainsi qu'un grillage

de séparation entre les box et les cours de promenade pour que les chiens en promenade ne soient pas en contact avec les animaux dans les box.

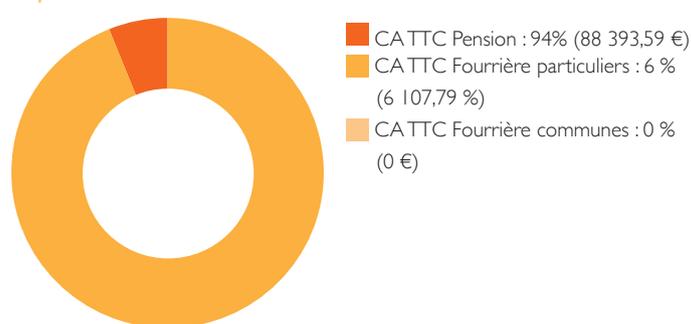
Un travail de fond pour développer les services de la pension ont été amorcés à la fin 2014. Les 1^{ers} résultats de ces réflexions devraient être communiqués dès le 1^{er} trimestre 2015.

À côté de la pension canine, l'équipe gère également le service de fourrière qui permet d'accueillir dans le respect du cadre réglementaire les chiens ou les chats errants déposés par les services habilités (police municipale). Un service de dépôt de cadavre réfrigéré est également assuré pour les particuliers ou les communes. Cela ne concerne que les animaux de moins de 40 kg. Grâce à ce service, les agents de notre chenil assurent la conservation des cadavres et la prise de rendez-vous avec le service d'équarrissage.

Répartition des jours de pension sur l'année (comparaison 2013-2014)



Répartition du chiffre d'affaire TTC 2014





AGIR EN FAVEUR DE NOTRE ENVIRONNEMENT EXCEPTIONNEL

La Communauté de Communes Pays du Mont Blanc dès sa création en 2013, a pris conscience des enjeux liés à son territoire. Elle réalise dans le cadre de ses compétences, des actions en faveur de la protection de l'environnement.

Elle prend une part active dans le financement des actions du Plan de Protection de l'Atmosphère ou dans les programmes de valorisation du bois et du pastoralisme. Elle monte des opérations en direction de divers publics et en particuliers des jeunes du territoire pour qu'ils prennent conscience de l'importance de la conservation du territoire.

La collecte des ordures ménagères : un service qui évolue



Concilier nouvelle organisation, maîtrise des coûts de fonctionnement et renforcement de la qualité du service est l'objectif de la Communauté de Communes dans le cadre de sa compétence « ordures ménagères ».

Depuis sa création, elle exerce la compétence intitulée «Élimination et collecte des déchets ménagers». Elle lui a été transférée des communes afin de mutualiser les moyens humains et matériels à l'échelle du territoire dans la perspective d'améliorer le service de collecte et de gestion des déchèteries.

2014 a été marquée par d'importantes modifications dans l'organisation de la collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers recyclables. La Communauté de Communes a repris en régie plusieurs collectes privées sur les communes de Cordon, Praz-sur-Arly et Domancy ainsi que les ramassages de Demi-Quartier qui avait conservé une collecte des déchets par les agents communaux par le biais d'une convention avec la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc.

Plusieurs investissements ont eu lieu à la fois en matériels roulants par l'acquisition d'un tractopelle pour la déchèterie intercommunale de Megève, trois véhicules de collecte (livraison en 2015), ainsi que neuf chantiers d'aménagement de points de tri sélectif des déchets en conteneurs enterrés ou semi-enterrés.

Lors du transfert de compétence, l'analyse détaillée des charges transférées n'avait pas été réalisée. Aussi, l'analyse réalisée en 2014 a permis d'identifier que le produit actuel de la TEOM ne permet pas de financer la charge d'investissement de l'ensemble de service. Le service d'ordures ménagère représente donc une charge supplémentaire de 450 K€ sur le budget principal (1 000 K€ en 2013).

Soucieux de la bonne gestion de ce service public, les élus ont décidé de mettre en œuvre une démarche ordonnée et juste pour faire face au défi de gestion de ce service qui représente désormais l'essentiel de l'activité et du budget de l'intercommunalité.

L'objectif d'optimisation du service est poursuivi notamment par le déploiement de points de tri semi-enterrés ou la réorganisation des tournées de collecte.

La poursuite d'un travail sur les économies de gestion qui est passé par l'intégration en régie de certaines prestations externes sans moyens humains ou matériel supplémentaires. À l'avenir, il est prévu une réflexion poussée sur les économies attendue dans la gestion des déchèteries.

L'obligation globale d'instaurer une redevance spéciale (pour les déchets industriels banals des professionnels) sera un levier à mettre en œuvre .

Enfin, la détermination du taux de TEOM adapté à notre territoire se fera progressivement dans le cadre d'un lissage jusqu'en 2021 qui conduira à un taux unique pour l'ensemble du Pays du Mont-Blanc. Naturellement, les communes dont le taux était trop haut verront celui-ci baisser. À l'inverse, celles dont le taux de TEOM était trop faible le verront progressivement augmenter.

Retrouvez dans le « **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers** », l'intégralité des activités du service de collecte.



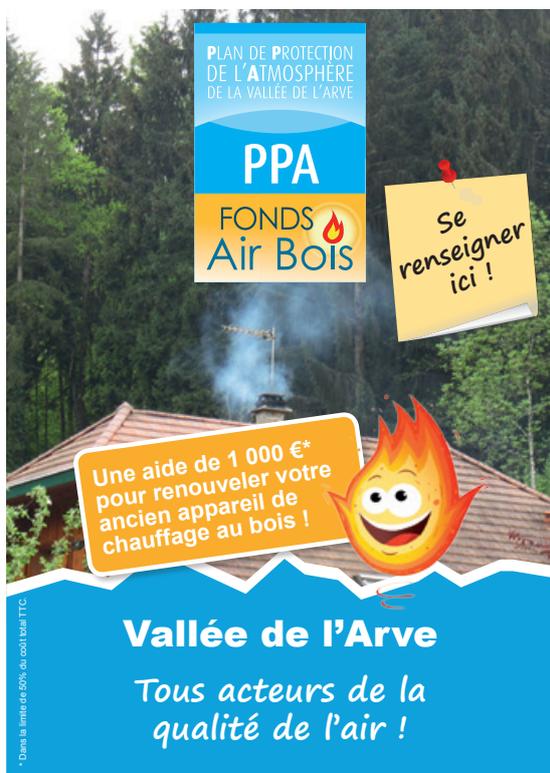
Un acteur clé du Plan de Protection de l'Atmosphère

Consciente de l'importance d'agir en faveur de la protection de l'environnement, la Communauté de Communes joue un rôle important dans la mise en place des actions du PPA et dans sa promotion.

Une forte implication dans le Fonds Air Bois

En 2014, la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc a poursuivi la promotion de cette action. Pour rappel, ce dispositif, qui a été mis en place en 2013, consiste à encourager les habitants à changer leur chauffage individuel au bois pour un matériel plus moderne et plus écologique en délivrant une prime de 1 000 euros. Cette action est portée par le SM3A – Le Syndicat Mixte d'aménagement de l'Arve et de ses abords et couvre 6 Communautés de Communes de la Haute Savoie.

L'intercommunalité participe financièrement à cette action à hauteur de 56 461,40 euros sur trois ans. Tout au long de l'année, elle a soutenu cette action en la relayant notamment dans le bulletin intercommunal, Ma Vie et auprès des communes.



Bénéficiaire Fonds air bois (au 31 décembre en 2014)

- **800** bénéficiaires*
- **554** modèles différents, appartenant à 109 marques d'appareils sur les différents dossiers reçus
- **59 %** d'appareils Flamme Verte enregistrés, mais seulement 46% de la totalité des marques recensées sont Flamme Verte**.
- **46** entreprises ont signé la charte de partenariat du Fonds Air Bois (44 installateurs et 2 producteurs de bois-bûche)

* Totalité du périmètre

** Si la certification Flamme Verte 5 étoiles du nouvel appareil est l'une des conditions impératives pour pouvoir bénéficier du fonds, certains appareils non certifiés peuvent néanmoins être acceptés s'il sont considérés de qualité et de performances équivalentes



Partenariat avec Air Rhône Alpes pour une bonne connaissance de la qualité de l'air

La Communauté de Communes est engagée auprès d'Air Rhône Alpes, association régionale de surveillance de la qualité de l'air, agréée par le Ministère de l'Écologie, en continuité de l'adhésion de 2012 du Syndicat Mixte Pays du Mont Blanc. La cotisation annuelle s'élève à 11 379 €.

Une mobilisation continue en faveur de l'environnement : les motions de 2014

La Communauté de Communes a interpellé l'État et d'autres collectivités à plusieurs reprises en 2014, pour des questions liées à la préservation de l'environnement.

Les services de la Communauté de Communes ont demandé d'activer des motions en Préfecture pour lutter contre la qualité de l'air médiocre.

- **19 février 2014** : communiqué au Conseil Communautaire pour une action prioritaire des élus de la Communauté de Communes pour la santé publique et la mobilité.

Ainsi que : « pour l'intégration de la rénovation de la ligne ferroviaire de la basse Vallée de l'Arve dans le CPER 2014-2020 »

- **19 décembre 2014** : pour une application du PPA de la Vallée de l'Arve et de l'arrêté inter-préfectoral du 18 juillet effective et conforme aux enjeux de santé publique : « Pour la mise en œuvre d'une mesure d'interdiction temporaire de circulation des poids lourds les plus polluants ».

Une attention permanente dans ses projets et son quotidien

La Communauté de Communes reste en permanence vigilante aux questions environnementales dans ses projets et sa gestion quotidienne. En septembre 2014, elle a renouvelé la location de ses véhicules de service pour bénéficier de véhicules plus modernes.

Elle a investi dans 3 nouveaux véhicules pour la collecte des ordures ménagères de type Euro 6. Ils remplacent des véhicules euro 1, euro 2 et euro 3. De plus, le travail d'optimisation de la collecte a permis de réduire le nombre de véhicules en service. (cf. *Rapport d'activité dédié au service de collecte des ordures ménagères*).

La mise en place du transport à la demande traduit également cette volonté d'inciter les habitants du territoire à modifier leurs habitudes de déplacement.



Maintien de la dynamique de projets autour de l'agriculture, des alpages et de la forêt

Le partenariat avec la Région pour soutenir le développement rural : une démarche en transition

Après un premier programme mis en œuvre entre 2010 et 2013, le territoire devait se consacrer en 2014 à la préparation d'un nouveau contrat de Développement Durable Rhône-Alpes intégrant un nouveau Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER). Malheureusement, la Région désireuse de revoir sa politique de contractualisation avec les territoires a suspendu ces dispositifs. Cependant, elle a soutenu financièrement, à hauteur de 13 000 €, l'animation réalisée par la Communauté de Communes sur le territoire. L'intercommunalité a pu poursuivre ses différents projets de développement rural, ainsi que l'animation de la charte forestière. Le dynamisme pour encourager le développement durable a perduré. Elle a pu continuer d'être intégrée au réseau des territoires « PSADER » et participer aux différents échanges sur les projets et programmes en cours ou en préparation à l'échelle régionale.

Le Pays du Mont-Blanc a bénéficié d'une analyse réalisée par la SAFER Rhône-Alpes sur « Le porter à connaissance foncier ». Elle a été réalisée dans le cadre de la convention qui lie la Région et la SAFER. Ses résultats normalement prévus pour les territoires en préparation de nouveaux PSADER seront présentés en 2015.

En attendant de pouvoir travailler sur un nouveau cadre de partenariat, la Région a proposé au territoire en cours d'année une enveloppe pour soutenir quelques projets pour l'année 2015. Ils s'inscriront dans la continuité des actions prévues dans les précédents contrats.

Au titre du PSADER, plusieurs projets ont été préparés, mais seulement 2 ont été retenus :

- L'animation du PSADER et de la Charte forestière en 2015, soit le soutien aux porteurs de projets
- L'animation foncière en forêt privée réalisée par le CRPF.

Le comité de pilotage pour le PSADER s'est réuni à 2 reprises : le 5 février et le 16 octobre



Poursuite des actions de valorisation de la filière forêt-bois

En 2014, la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc a poursuivi la mise en œuvre et l'animation des projets de la Charte forestière du Pays du Mont-Blanc, à l'échelle des 2 intercommunalités.

Information sur les schémas de desserte forestière réalisés et leur mise en œuvre :

- Des réunions d'information pour le schéma Sallanches / Cordon (début 2014)
- Des réunions d'information pour le schéma Les Houches / St Gervais / Passy (18 novembre)
- Des travaux émanant du schéma Passy / Servoz / Chamonix : mise en place de la route forestière de la Trappe

- La préparation de projets issus d'autres schémas réalisés : Les Contamines / St Gervais, Sallanches / Cordon

POURSUITE DE LA SENSIBILISATION ET DE L'ANIMATION AUPRÈS DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS PRIVÉS.

Cette action est menée par le CRPF et financée en partie par la région.

- L'organisation de réunions d'information dans les communes (31 octobre à Demi-Quartier)
- L'organisation de visites conseils pour de nombreux propriétaires
- La poursuite de l'opération de restructuration foncière engagée à Vallorcine (27 projets de vente pour 26 ha

et 2 projets en attente pour 3 ha). Une association syndicale de gestion forestière est aussi en projet

- La réalisation de documents de gestion forestière (3 Plans Simples de Gestion (PSG) agréés dont 2 volontaires, quelques codes des bonnes pratiques sylvicoles enregistrés.
- L'organisation de plusieurs exploitations par câble : 4 lignes à Sallanches représentant 865 m³, suivi de la replantation de 300 plants et des exploitations au tracteur (Domancy 346 m³, Sallanches 170 m³, Combloux 953 m³, Saint Gervais, 460 m³). D'autres chantiers prévus dans l'hiver 2014-2015.
- Le développement de la section Pays du Mont-Blanc de l'Union des propriétaires forestiers privés (74 adhérents en 2014 contre 26 en 2012).
- Reporté en 2015 à cause de la météo : la préparation d'opérations collectives d'éclaircies résineuses (15 à 20 ha)

L'année 2014 a également été marquée par la fin de l'expérimentation menée sur le Pays du Mont-Blanc pour le nouveau dispositif régional de soutien aux travaux sylvicoles. Pour rappel, il vise à mobiliser d'avantages de fonds (publics et privés) pour la réalisation de travaux en forêt. Cela pourra se faire en valorisant le rôle joué par la forêt dans le stockage, la séquestration et la substitution de carbone, mais aussi les différents services rendus par la forêt (protection contre les risques naturels, protection ressource en eau et biodiversité, accueil, paysage, ...).

Les comités de pilotage PSADER et Charte forestière ont validé le 16 octobre le projet du territoire qui prévoit les différents itinéraires de travaux conduits sur nos forêts. La mise en route du dispositif est attendue courant 2015, mais cela nécessite encore des démarches au sein de la Région.

L'animation de la charte forestière réalisée par la Communauté de Communes représente aussi un appui aux différents porteurs de projet du territoire ainsi qu'une représentation du territoire dans les instances départementales et régionales.

Plusieurs projets sont en préparation dans différentes communes.

Ainsi en 2014, une expérimentation a été menée par l'ONF et la commune de Saint-Gervais concernant l'utilisation du tramway du Mont-Blanc comme mode de transport de bois. L'essai a été concluant, il reste aujourd'hui à

trouver des moyens pour le mettre en fonctionnement plus régulièrement, des contacts sont en cours auprès des financeurs.

Enfin, des attaques de scolyte ont été constatées sur plusieurs massifs du territoire laissant planer un risque de dépérissement important des forêts. Le problème est connu et sera suivi attentivement début 2015 par une cellule comprenant notamment les services de l'état, l'ONF, le CRPF pour pouvoir réagir rapidement (couper les arbres concernés et les évacuer si possible) ce qui évitera une prolifération de l'insecte.

La période initiale prévue pour la charte forestière était 2009-2014. Une évaluation va donc être lancée dans l'année 2015, suivie d'une mise à jour la charte forestière puisque celle-ci contient encore beaucoup de projet d'actualités.

Le comité de pilotage s'est réuni une fois le 16 octobre.



De belles actions de valorisation des alpages

En 2014, la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc pour le compte des 2 intercommunalités a réalisé plusieurs actions de communication et de pédagogie sur les alpages du territoire.

SENSIBILISATION DES ENFANTS

L'opération Un berger dans mon école s'est déroulée sur les années scolaires 2013/2014 et 2014/2015.

Une journée de mutualisation rassemblant toutes les classes ayant participé au projet a été organisée le 27 mai à Domancy. A cette occasion, une présentation officielle organisée en présence de tous les partenaires (les maires des 14 communes, les membres de la nouvelle commission agriculture, pastoralisme et forêt et le comité de pilotage du PPT). Elle a rassemblé 300 enfants venus de 12 classes qui ont bénéficié du projet sur 2013/2014. Pour l'année 2014/2015, 13 classes étaient concernées.

DES JOURNÉES SPÉCIALES EN ALPAGE

La Communauté de Communes a organisé 4 journées de découverte pour le grand public des alpages du Pays du Mont-Blanc. Un gros travail d'organisation qui a mobilisé une équipe dédiée regroupant 2 animateurs nature de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc, un animateur nature de la Communauté de Communes Vallée de Chamonix Mont-Blanc, un animateur nature du Centre de la Nature Montagnarde, le coordinateur du réseau d'animation, le service communication de la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc et l'animatrice du PPT, a permis la bonne réalisation de ces journées.

L'objectif principal de ces journées : sensibiliser le grand public à la vie des alpages sur le Pays du Mont-Blanc, aussi bien les habitants que les touristes. Mais également :

- Marquer la fin du PPT en présentant quelques réalisations grâce au programme
- Montrer la variété des alpages et leur dynamisme sur le Pays du Mont-Blanc.

- Donner une vision différente de l'alpage
- Amener un public pas forcément initié sur l'alpage
- Créer du lien entre milieu agricole et grand public
- Créer un programme concerté entre les 2 intercommunalités, les projets agricoles, le réseau d'animation nature, les services communication, le monde agricole local mais aussi les acteurs environnementaux et culturels.

Les 4 journées se sont déroulées :

- Le 28 juin sur l'alpage de Véran, à Sallanches



- Le 10 juillet sur l'alpage du Truc, à St Gervais



- Le 27 août sur l'alpage du Plan de l'Are, à Praz sur Arly



- Le 6 septembre sur l'alpage de la Pendant, à Chamonix.



Pour chaque date une programmation précise et une organisation adaptée, en lien avec les acteurs locaux a été réalisée. Les alpagistes se sont rendus disponibles et ont ouvert leur bâtiment d'alpage. Les services des communes ont apporté un appui logistique important, les offices de tourisme ont assuré un relais promotionnel via leurs accueils et leur site internet. Différents prestataires locaux ont été mobilisés notamment pour la partie randonnée, des accompagnateurs en moyenne montagne. Les animations culturelles (musiciens, comédiens) ont permis d'attirer un large public.

Ces journées ont été annoncées dans plusieurs éditions du « Ma vie au Pays du Mont-Blanc », mais également sur des supports réalisés en interne : affiches et dépliant. Pour chaque date des communiqués de presse ont été rédigés et ont permis une bonne information locale.

L'organisation de ces 4 journées gratuites a rencontré un grand succès malgré un temps difficile sur la date du 10 juillet. Lors de cette journée un temps de présentation officielle du projet a été réalisé pour les élus locaux, les partenaires et les membres du comité de pilotage.

Plus de 150 personnes ont participé à ces journées que ce soit des habitants ou des touristes. Les partenaires se sont félicités du contenu et de l'organisation.

Le coût final a été de 26 060 € dont 8 625 € de frais internes valorisés.

Ces 2 projets – Un berger dans mon école et les journées en alpage – conduits par la CCPMB pour le compte des deux intercommunalités du territoire ont bénéficié d'un cofinancement de la Région Rhône-Alpes à hauteur de 50 %.

LES PROJETS DE TRAVAUX

En l'absence de crédits européens disponibles, peu de porteur se sont manifesté. La Région Rhône Alpes a proposé de soutenir à hauteur exceptionnel de 50 % certains projets considérés comme urgent.

2 dossiers ont été validés dans ce sens lors du comité de pilotage du 5 février.

Le comité de pilotage du PPT s'est réuni 2 fois : le 5 février et le 26 août.

PRÉPARATION DE LA FIN DU PLAN PASTORAL

Le Plan Pastoral Territorial du Pays du Mont-Blanc devait se finir au 21 janvier 2015. Le comité de pilotage réuni le 26 août a validé une demande de prolongement du programme d'un an, soit jusqu'au 21 janvier 2016. La Région a accepté dans le cadre de l'avenant n°3 au contrat.

En effet, l'absence de crédits européens disponibles en 2014 a fortement réduit la consommation des crédits du PPT, qui n'a été utilisé au 26 août qu'à 67 %.

Une mise à jour des projets réalisés s'est également avérée nécessaire.

Quelques éléments du PPT :

- **53 dossiers** validés lors de 12 comités de pilotage pour **176 932 € de travaux** sollicitant 401 024 € de crédits régionaux.
- 45 dossiers réellement déposés
- 8 projets abandonnés avant leur dépôt.
- 5 dossiers qui avaient reçues les subventions ont finalement été abandonnés faute de moyen
- Au final, **40 projets réalisés** ou en cours, consommant environ 67 % de crédits régionaux.
- **147 532 €** de crédits régionaux à mobiliser pour l'année supplémentaire du contrat.

Poursuite des actions de valorisation des sentiers

En 2014, la Communauté de Communes a réédité son topoguide « 60 promenades en famille ». Elle l'a enrichi de 5 nouvelles randonnées. Il a été transmis dans les Offices de tourisme pour être vendu.

Au cours de l'été une campagne sur Radio Mont Blanc a valorisé les sentiers de randonnée pédestre du territoire.

Également disponible librement dans les Offices de tourisme et pour la 4^e édition, le guide des itinéraires raquette à neige. L'édition 2014 compile 60 itinéraires pour 295 km.

En 2014, 398 panneaux (contre 1 053 en 2013) ont été commandés pour renouvellement, dont 220 panneaux de sentiers pédestres, 118 panneaux de sentiers raquettes et 60 de sentiers VTT.

Près de 3 fois moins qu'en 2013. Des chiffres qui s'expliquent par plusieurs arguments. Les budgets des communes ont été limités cette année. De plus, la commission sentier a longuement travaillé notamment de septembre à décembre pour préparer la cartographie. Les commandes devraient de nouveau être nombreuses en 2015.

UNE RECONNAISSANCE POUR LE BALISAGE DU PAYS DU MONT BLANC

La commission sentiers/refuges de la Communauté de Communes a mis en place depuis de nombreuses années des chartes de balisage pédestre, raquette et VTT. Elle permet d'avoir une signalétique homogène et cohérente

sur l'ensemble du Pays du Mont Blanc. Elles sont mises à jour tous les ans.

Après le succès de la charte Raquette à neige au niveau départemental par une reprise de ce balisage par le Conseil Départemental enrichi d'une approche juridique des devoirs et responsabilités de chacun, c'est maintenant au niveau national que la charte raquette a été reconnue. Elle est devenue en mars 2014 une norme AFNOR (association Française de Normalisation – organisme officiel chargé de fixer les normes).

CONFIRMATION DU SUCCÈS DES OUTILS DU TOUR DU MONT-BLANC

Les outils créés dans le cadre du projet européen Plan Intégré Transfrontalier de l'Espace Mont Blanc, par la Communauté de Communes poursuivent leur belle progression. En 2014 ; la Communauté de Communes a réalisé des mises à jour du site internet de cartographie du Tour du Mont Blanc, www.carterandomontblanc.fr. Elles permettent de conserver une information toujours à jour.

Quant au site internet de réservation en ligne des refuges, www.montourdumontblanc.com, en 2014, il poursuit sa belle progression. Il a inscrit une fréquentation record de plus de 110 000 sessions et un temps de navigation moyen de 7 minutes. Cela traduit l'intérêt des internautes pour le contenu du site internet. Les connections proviennent du monde entier.

En 2014, le chiffre d'affaire a dépassé les 1 041 000 €.



Un investissement intercommunal pour lutter contre l'ambroisie

Suite à une sollicitation de la Préfecture, la Communauté de Communes a désigné un binôme de référents ambroisie intercommunaux, Etienne JACQUET, vice-président et Amandine MIGNAN, chargée de mission environnement.

Ce binôme dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement 2, peut venir en soutien au réseau des référents ambroisie communaux que chaque commune du Pays du Mont Blanc a désigné. Pour rappel, une fois localisée, la plante doit être obligatoirement détruite conformément à l'Arrêté Préfectoral de juin 2012.

Connaître son environnement dès le plus jeune âge

Sensibiliser les publics aux enjeux du territoire est au cœur des activités de la Communauté de Communes. Comme précédemment, en 2014, elle a renouvelé ses nombreuses interventions. Dans les réserves naturelles, en classes ou encore pendant des manifestations... le réseau d'animateur intercommunal est très dynamique.

Le monde agricole présenté aux plus jeunes : Un Berger dans mon école



L'année 2014 est concernée par 2 projets : un sur l'année scolaire 2013/2014 s'est achevé en mai par l'organisation de la journée de mutualisation et un second sur l'année scolaire 2014/2015.

Cette fois, 13 classes pour environ 300 élèves répartis sur les 14 communes du Pays du Mont-Blanc ont été directement concernés. A savoir : les Contamines-Montjoie, Passy (Chedde le Haut), Sallanches (écoles de Jules Ferry et les Marmottes), Megève, Chamonix (Balmat) et les Houches.

Ce projet s'inscrit dans un objectif de sensibiliser les enfants au monde de l'alpage et de l'agriculture de montagne en facilitant les échanges. C'est une action du Plan Pastoral Territorial porté par la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc pour le compte des deux Communautés de Communes du Pays du Mont-Blanc. Elle a reçu le soutien financier de la Région Rhône Alpes à hauteur de 50 %. Chaque enseignant concerné dispose d'outils pédagogiques pour travailler en classe avec ses élèves durant l'année. Puis dans l'hiver, les enfants reçoivent la visite d'un berger avec lequel ils peuvent échanger. Puis, un atelier sur la fabrication des fromages est organisé dans l'école. Enfin, toutes les classes se réunissent au printemps pour présenter leur réalisation et participer à différentes animations et un grand spectacle. La journée 2014 s'est déroulée sur Domancy.

Poursuite de la sensibilisation des jeunes à l'importance de la préservation de leur territoire

La Communauté de Communes dispose d'un réseau d'animateurs nature qui interviennent notamment en classe. Leurs interventions s'appuient sur des thèmes différents pour sensibiliser les plus petits.

Les actions de la Communauté de Communes ne se limitent pas uniquement à ces interventions. L'intercommunalité a également participé aux Rencontres Alpines®. Elle a permis l'aboutissement du volet scolaire de cet événement. Au total, 1 024 jeunes de 38 classes provenant de 15 écoles, accompagnés de 92 enseignants et encadrants. Soit un total de 1 116 personnes sont venus assister à la projection de Grizzlis, au Ciné Mont-Blanc, à Sallanches. Parmi eux, 36 classes de 14 écoles ont bénéficié du transport en car offert par la Communauté de Communes. Elle a affrété pour l'occasion 26 cars, pour un montant de 3 892 €.

Une belle réussite 2014 !

Bilan 2014

- **132 animations** assurées auprès de **17 écoles**
- **58 classes** et **3 168 enfants** (+396 adultes) sensibilisés sur **7 communes** du territoire
- **396 heures** passées dans les écoles ou sur le terrain avec les élèves
- **77 %** des demandes scolaires assurées
- **100 demandes** scolaires reçues correspondant à **155 animations** demandées

Une mobilisation des animateurs pour des événements phares du territoire

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc a également mobilisé son réseau d'animateurs pour venir en appui de l'organisation d'événements portés par les Offices de Tourisme de Megève (Rêve Nature), Praz-sur-Arly (les Mardis de Praz) et Sallanches (Les Enfants d'abord) et à Saint Gervais (le Pandathlon®). Ainsi par exemple, ils ont permis de renforcer l'impact du Pandathlon® organisé par le WWF France. Ils ont proposé des animations au bénéfice des enfants des écoles du bourg de Saint-Gervais.

En partenariat avec l'Éducation Nationale, la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc a participé au Festi'Sciences, organisé à Sallanches par l'Inspection de l'Éducation Nationale de la circonscription de Saint-Gervais.

Au total, ils ont proposé 67 animations, ce qui représente 235 heures face à 3 853 participants (adultes et enfants).



Des interventions et un rôle majeur dans les réserves naturelles



Les 2 animateurs de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc sont venus en appui des Associations d'Amis des Réserves Naturelles de Passy et des Contamines-Montjoie pour assurer l'animation des réserves naturelles du territoire. Leur action est particulièrement visible pendant les vacances scolaires, mais le travail a lieu tout au long de l'année sur diverses actions, comme le Môm'en Nature porté par Asters, Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Savoie ou encore la participation au réseau Empreintes du Conseil Départemental.

En 2014, le chalet d'accueil de la réserve de Passy a été

ouvert pendant 18 semaines. Il a accueilli 6 591 personnes.

Le programme d'animation mis en place a séduit 967 personnes.

Moment fort de l'année : l'inauguration de la nouvelle exposition permanente le 15 février 2014. Armand Courrioux a apporté sa contribution à la conception de cette exposition, pilotée par Asters et la commune de Passy.

La réserve a également été présente sur les trois événementiels de Plaine-Joux : « la fête des lutins », les deux « camps de base des loisirs nature » sessions hiver et été. Enfin, elle a pris part aux manifestations nature organisées par le Conseil Départemental de Haute-Savoie et au Festi'Sciences.

Aux Contamines-Montjoie, c'est essentiellement sur le terrain qu'à lieu l'animation. Des sorties récurrentes sont proposées pour les enfants ou les familles. Amandine Maignan a également mené des excursions ponctuelles, dans le cadre du programme de sensibilisation aux espaces naturels porté par le Conseil Départemental (contes, sorties botanique ou amphibiens, nocturnes...).

420 enfants de classes transplantées en séjour aux Contamines-Montjoie ont bénéficié d'animations, comme les classes locales qui ont participé au Festi'Sciences.

Au total :

- **8 533 personnes** sensibilisées par les actions du réseau d'animation
- **631 heures** face au public
- **199 animations** menées.

Des séjours pour les 11 / 15 ans pour découvrir les richesses du territoire du mont Blanc

Cette action symbolique de la coopération transfrontalière au sein de l'Espace Mont-Blanc a été reconduite en 2014. 8 places disponibles et 16 candidats. La sélection a été difficile.

3 groupes sont partis en juillet, composés à chaque fois de 4 français de la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc et de la Communauté de Communes Vallée de Chamonix Mont Blanc, 4 valaisans et 4 valdôtains, âgés de 12 à 15 ans. Ils ont tous effectué pendant 5 jours des itinéraires différents, encadrés par un Accompagnateur en Montagne et un aide-accompagnateur toujours issus de 2 des 3 pays représentés.

Une réunion générale de rencontre des candidats retenus, accompagnés de leurs parents, a été organisée dans les locaux de la CCPMB, en présence de la presse.

Nous avons reçu plusieurs témoignages de satisfaction suite à ces séjours, parfois même de jeunes qui ont connu des conditions de trek difficiles. « *Malgré un temps pas toujours ensoleillé (...) [les jeunes] sont revenus avec de merveilleux souvenirs et tellement de choses à nous raconter sur ces séjours (...), une ambiance très chaleureuse et très conviviale tout était parfait (...)* », nous ont rapporté des parents de jeunes qui ont participé en 2014, en soulignant la qualité de l'organisation.

La Communauté de Communes Pays du Mont Blanc a apporté son soutien logistique à l'organisation des séjours, a assuré le recrutement de ses 8 jeunes et soutenu financièrement l'action, en subventionnant fortement le séjour. Seulement 150 € restaient à charge des familles.

À souligner, les jeunes ayant déjà participé à un séjour les années précédentes représentent de plus en plus leur candidature.



Participation à l'animation de la Casermetta Espace Mont-Blanc



En 2014, une convention liant la Fondation Montagne Sûre de Courmayeur (Vallée d'Aoste) et la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc a été élaborée. Elle définit les rôles de chacun dans l'accueil des 2 stagiaires que la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc recrute chaque année. Ils participent à l'animation du site de la Casermetta. Cette convention renforce le partenariat des deux structures.

Malgré une météo capricieuse, le site a connu un grand succès. Plus de 7000 personnes sont passées. Certaines ont participé aux 22 ateliers de sensibilisation organisés sur place.

En marche vers une nouvelle compétence

Sollicitée par les services de l'État pour la dissolution du Syndicat de la Biaillière, la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc a conduit en 2014 une étude auprès des 10 communes autour de la compétence Gestion et Aménagement des cours d'eau. Ce faisant, elle a anticipé les échéances de la loi dite GEMAPI (pour Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qui rend cette compétence obligatoire pour les communes à compter du 1^{er} janvier 2018.

La Communauté de Communes Pays du Mont Blanc a préparé dans les meilleures conditions, et en collaboration étroite avec le SM3A, le transfert de la compétence Gestion et Aménagement des cours d'eau des communes vers l'intercommunalité. Il interviendra au 1^{er} janvier 2015 inscrivant la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc comme la 1^{ère} intercommunalité de France à prendre cette compétence.

UN PARTENARIAT ÉTROIT AVEC LE SM3A



Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords

Cette compétence consiste à :

- Aménager un bassin ou une fraction de bassin hydrographique, notamment les dispositifs de stockage dans les lacs réservoirs.
- Entretien et aménagement un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris ses accès, pour des motifs d'intérêt général ou d'urgence, notamment en cas de carence généralisée des propriétaires riverains quant à leurs obligations d'entretien courant.
- Assurer la défense contre les inondations et contre la mer notamment par la construction et la gestion des digues.
- Protéger et restaurer des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines, comprenant le rétablissement des continuités écologiques aquatiques.

La Communauté de Communes déléguera ces réalisations en 2015 au SM3A (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords). Elle pourra ainsi bénéficier de l'expérience et des compétences du SM3A qui œuvre depuis 1994 à l'aménagement, la valorisation de la rivière et de ses berges, ainsi que l'entretien des ouvrages réalisés dans le cadre du Contrat de Rivière.

Les grands travaux de prévention et de lutte contre les inondations pourront désormais avoir pour cadre une nouvelle solidarité de bassin versant. Elle permettra une meilleure gestion des dépenses pour ces chantiers

souvent très onéreux. Enfin, la prise en compte des enjeux écologiques à une échelle cohérente sur plan hydrographiques et géographiques, plutôt que sur des périmètres administratifs, fait sens à l'heure où le développement durable est une préoccupation de tous.

Aux charges transférées par les communes s'ajoutent le coût des travaux de lutte contre les inondations. Au total la compétence représentera un coût de 850 K€. La loi prévoit l'instauration d'une taxe spécifique qui sera mise à l'étude en 2015.

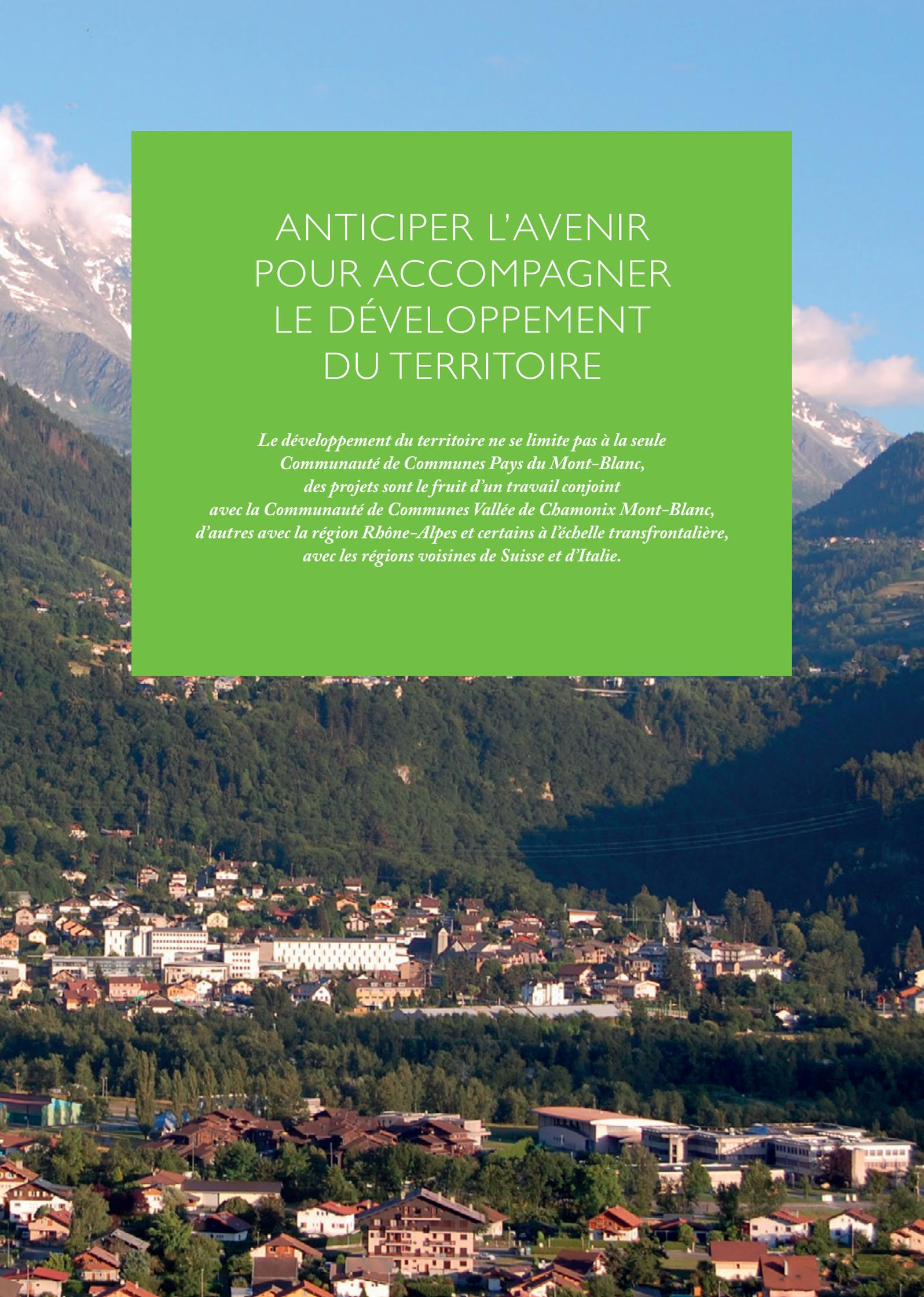
Validation montants de la charge de la compétence GEMAPI transférée par les communes

Montants moyens annuels

Communes	Montant soumis à validation par mail le 13/11/2014	Réponse	Date réponse
Combloux	+5 000	-	13/11/2014
Contamines-Montjoie	50 000	50 000	24/11/2014
Cordon	2 000	2 000	14/11/2014
Demi-Quartier	21 000	21 000	17/11/2014
Domancy	15 000	15 000	24/11/2014
Megève	+27 602	177 887	12/12/2014
Passy	70 350	70 350	17/11/2014
Praz-sur-Arly	2 000	10 000	par téléphone
Saint-Gervais	80 000	16 320	18/11/2014
Sallanches	35 000	35 000	17/11/2014
SIB	30 000	30 000	pas de modification
TOTAL	447 952	427 556	





An aerial photograph of a mountain town, likely Chamonix, with a green rectangular overlay containing text. The town is built on a hillside, surrounded by dense green forests. In the background, there are snow-capped mountains under a clear blue sky. The text is centered within the green overlay.

ANTICIPER L'AVENIR POUR ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

*Le développement du territoire ne se limite pas à la seule
Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc,
des projets sont le fruit d'un travail conjoint
avec la Communauté de Communes Vallée de Chamonix Mont-Blanc,
d'autres avec la région Rhône-Alpes et certains à l'échelle transfrontalière,
avec les régions voisines de Suisse et d'Italie.*

Coopérer pour aller plus loin

Le Pays du Mont Blanc, des actions à l'échelle des deux Communautés de Communes



Comme en 2013, la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc a poursuivi ses projets qui la lie à la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc.

UN PARTENARIAT RENFORCÉ.

Afin de mener ces actions, la Conférence de l'Entente qui permettant de piloter ces dossiers communs s'est réunie à 3 reprises en 2014.

Concrètement la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc prend en charge 26,7 % du montant des actions, tandis que la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc prend en charge 73,3 %. Ce qui correspond au poids respectif de la population des deux communautés de communes.

En 2014, l'ensemble des actions à 14 représentait un budget de 575 000 € dont 100 000 € de subventions diverses, 127 000 € pris en charge par la Communauté de Communes Vallée de Chamonix Mont-Blanc et 348 000 € par la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc.

Cette configuration exprime également les actions Transfrontalière et les projets avec la Région Rhône Alpes. D'ailleurs en 2014, la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc a porté l'animation de ce contrat pour le compte des deux intercommunalités.

Les projets à 14 portent également sur les actions touristiques. Par exemple, la participation aux salons touristiques en France et à l'étranger rassemblent les offices de tourisme des 2 Communautés de Communes (cf p28). Cette collaboration se déroule également sur les thématiques agricoles et forestières, le développement économique et d'autres projets.

Poursuite du travail de coopération avec la Région Rhône Alpes

Le Pays du Mont Blanc à l'échelle des 2 Communautés de Communes coopère avec la Région Rhône Alpes dans le cadre du « Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes ». Ce dispositif soutient l'émergence de projets locaux inscrits dans un projet territorial. La société civile y est impliquée via le Conseil Local de Développement (CLD). Il encourage le territoire à raisonner en objectifs à moyen terme, en stratégie et en actions concertées. Des moyens financiers issus du Contrat permettent la concrétisation des actions mises en œuvre.

Pour que l'intercommunalité révèle son efficacité, il est

impératif que les ambitions poursuivies soient affirmées et déclinées en actions concrètes. La conduite des actions du précédent contrat (le CDRA) a mis en évidence des évolutions importantes sur le territoire. Il a fait ressortir ou confirmé les enjeux. Dans l'élaboration de sa candidature CDDRA, le territoire a retenu trois idées comme fils conducteurs. Elles ne feront pas l'objet d'une action spécifique mais seront plutôt des « tamis » au travers desquels les actions devront être conçues. Ces thématiques sont :

- La qualité de l'air,

- La recherche et l'innovation,
- L'accueil ou le maintien de populations jeunes.

Au printemps 2014, la Région a suspendu la candidature CDDRA du Pays du Mont-Blanc (et de 7 autres territoires de Rhône-Alpes).



PROGRAMMATION EXCEPTIONNELLE 2015

Afin de ne pas freiner la mise en œuvre des projets du territoire, 566 666 € de subvention régionale seront octroyés pour l'année 2015.

Le territoire a retenu 3 axes et sélectionné les projets à financer en 2015 :

- La transition du territoire (énergies, environnement, mobilité)
- La valorisation du patrimoine dans toutes ses dimensions
- L'adaptation de l'économie (diversification touristique et tourisme de 4 saisons)

Une poursuite des réflexions pour engager de nouveaux projets européens



La Communauté de Communes Pays du Mont Blanc fait partie de l'Espace Mont Blanc, un groupe de coopération transfrontalière réunissant 35 communes de Savoie, Haute Savoie, de la Vallée d'Aoste et du Valais.

Sous l'égide de la Conférence Transfrontalière Mont Blanc, ces collectivités se sont engagées volontairement dans une démarche de protection et de valorisation d'un territoire emblématique où l'exceptionnel patrimoine naturel et environnemental cohabite avec des activités économiques et touristiques d'envergure internationale.

du temps avec la prise en compte des propositions des communes et des groupes de travail thématiques prévus pour poursuivre les réflexions concertées. A titre d'exemple, l'autonomie énergétique, la mobilité et les modes de transport doux, l'économie touristique et de proximité sont des thématiques transversales qui nécessiteront des programmes concertés.

Si l'année 2014 a été une année de transition, il importerait de définir pour 2015 les projets qui seront portés pour le territoire dans le cadre de la nouvelle programmation européenne 2015-2020.

STRATÉGIE D'AVENIR POUR LE MASSIF DU MONT BLANC

La Conférence Transfrontalière Mont Blanc avait approuvé le 14 mars 2013 la Stratégie d'avenir pour le Massif du Mont Blanc.

Ce travail nourri par les débats menés lors des phases de concertation a mis en exergue la nécessité de rechercher des solutions innovantes pour garantir un équilibre entre les exigences liées à :

- La préservation de l'exceptionnalité du massif, la richesse de sa biodiversité, l'exemplarité du territoire face aux enjeux du développement climatique et du développement durable, gages d'une meilleure reconnaissance internationale.
- La nécessité de favoriser une économie respectueuse de la ressource et porteuse de valeur ajoutée pour garantir la conservation sur le territoire des retombées économiques.

Pour rappel, ce plan d'actions stratégique se décline autour de 18 grands axes et propose la mise en œuvre de mesures concernant, d'une part, les espaces d'altitude et, d'autre part, les vallées et territoires de proximité.

Ce document n'est pas figé et est appelé à évoluer au fil



Les projets en développement

Une mobilisation accrue pour renforcer la coopération

Depuis le dernier trimestre 2014, les services de la Communauté de Communes travaillent en liens étroits avec les directeurs généraux des services des dix communes. Ils réfléchissent au renforcement des coopérations et des mutualisations, dans l'objectif de faire de vraies économies. Ils s'interrogent concrètement sur le matériel à mettre en commun, les services. Les gains à regrouper les achats ...

Les idées sont nombreuses et restent à organiser et sélectionner pour permettre de vraies économies, sans altérer la qualité des services à la population.

Ce nouvel engagement de la collectivité se poursuivra largement en 2015. Il permettra d'élaborer un projet de schéma de mutualisation.

Contrat de plan État / Région



Le Contrat de Plan État-Région (CPER) 2015-2020 est en cours d'élaboration. Il est défini conjointement par l'État et la Région, en partenariat avec le Département et vise à apporter des financements aux projets impactant le développement des territoires.

Les thématiques couvertes par le CPER sont : Mobilité multimodale, Enseignement supérieur, Recherche et innovation, Couverture du territoire par le très haut débit et développement des usages du numérique, Innovation, filières d'avenir et usine du futur, Transition écologique et énergétique.

DES MOTIONS POUR MOBILISER L'ÉTAT

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc a travaillé en 2014 pour faire valoir les projets du territoire et faire connaître ses priorités. A ce titre, 2 motions ont été prises par les élus les 19 février et 24 septembre 2014. Elles demandaient à l'État et à la Région de prioriser leur action sur la santé publique et les déplacements, notamment la modernisation de la voie ferrée entre La Roche sur Foron et St Gervais les Bains – le Fayet.

Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement et de développement pour un territoire donné, et pour le long terme (réflexion pour les 15 à 20 voire 30 ans à venir).

Il comprend 3 documents :

- le diagnostic : présente le territoire, définit ses enjeux et justifie les orientations stratégiques de la démarche,
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) : expose les objectifs stratégiques et

les orientations du SCOT, il définit de grandes lignes directrices

- le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) : traduit les objectifs du PADD en mesures concrètes.

En 2014, la commission Aménagement du territoire et le Bureau communautaire se sont réunis pour discuter du périmètre d'un SCOT auquel participerait la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc. A ce jour, les discussions sont en cours avec les Communautés de Communes voisines.



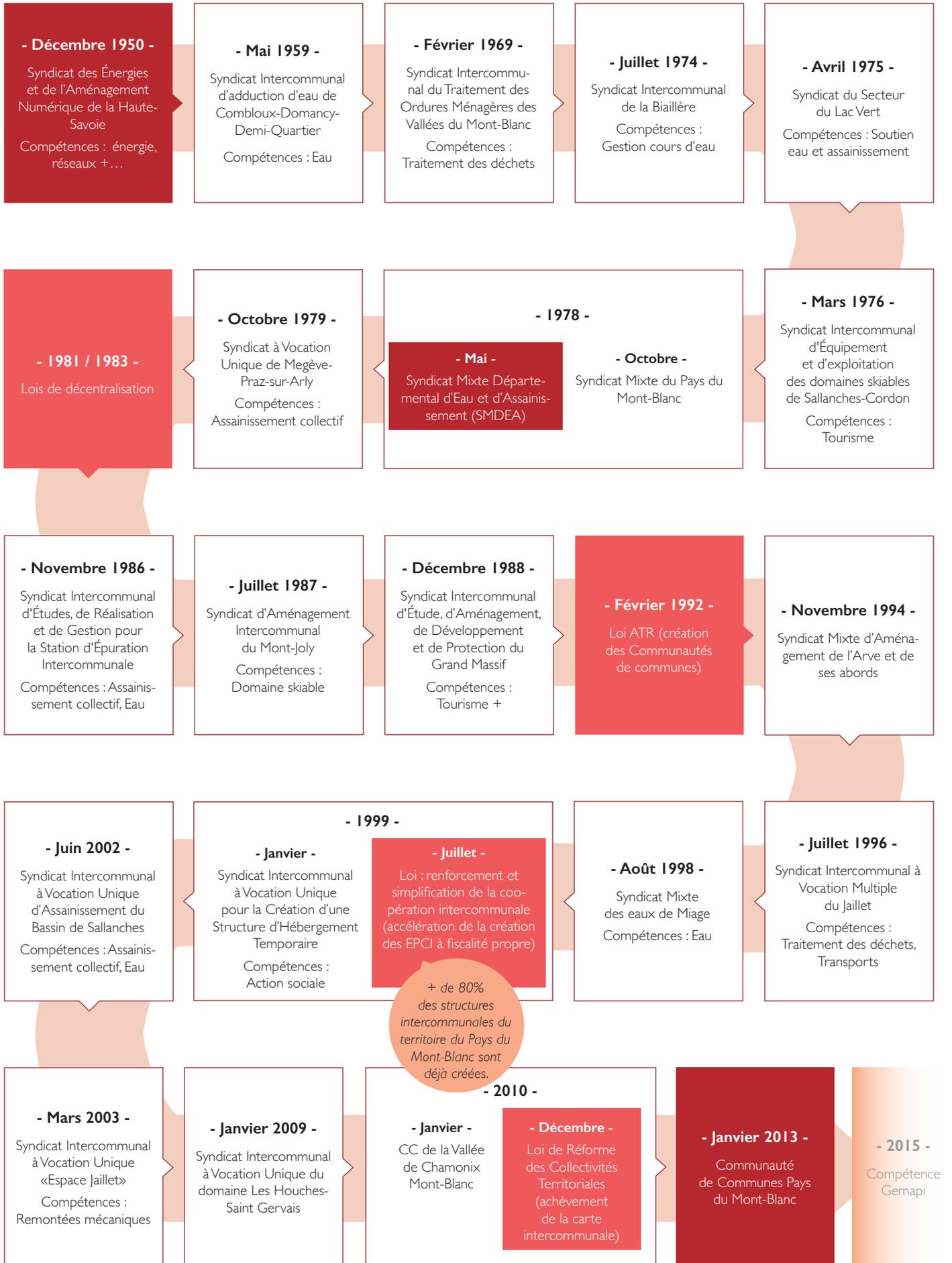
ANNEXES

- Historique de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc -

- Les compétences de la Communauté de Communes -



Retour sur l'histoire de l'intercommunalité au Pays du Mont-Blanc



Des compétences déléguées et partagées

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc est porteuse de projets uniquement dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées. Ces projets visent à améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants du territoire, et à développer une relation de proximité avec ces mêmes habitants. Elle intervient dans différents domaines :

Les compétences obligatoires

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

- Élaboration, approbation, suivi et révision d'un Schéma de COhérence Territoriale (SCOT).
- Étude territoriale de la mobilité et création d'un Périmètre de Transport Urbain (PTU).
- Gestion, entretien et hébergement de la Centrale de Mobilité.
- Élaboration et animation de toute contractualisation ou projet avec les instances publiques européennes, nationales, régionales et départementales de politique territoriale à l'échelle du territoire.
- Gestion et entretien du Pôle d'Échanges de Saint-Gervais.
- Organisation des Transports Scolaires en qualité d'organisateur de second rang par délégation du Conseil Général de la Haute-Savoie.
- Participation au déploiement du numérique dans le respect des compétences dévolues au SYANE.
- Organisation et gestion, en vertu des conventions passées avec le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, de services de Transport à la demande (TAD).

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Animation du FISAC et mise en œuvre des actions intercommunales.
- Gestion des observatoires économique et touristique.
- Actions en faveur de la pérennisation de l'activité agricole et pastorale (SICA du Pays du Mont-Blanc).
- Exploitation de l'abattoir.
- Élaboration et animation de toute contractualisation ou projet avec les instances publiques européennes, nationales, régionales et départementales, relative à la politique agricole et forestière.

TRANSFRONTALIER

- Élaboration et animation de toute contractualisation avec les instances publiques, européennes, nationales, régionales et départementales
- Participation à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques territoriales transfrontalières (CTMB / GECT).
- Coordination d'appels à projets européens engagés sur le territoire, dans le cadre d'une mission d'assistance auprès des communes et / ou d'un portage direct par le territoire.

Les compétences facultatives

ACTIONS SOCIALES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

- Aide au fonctionnement des services de la Médecine Scolaire et de la Psychologie Scolaire.
- Mise en œuvre d'une politique d'actions dans les domaines du handicap, de l'insertion, de l'emploi, de la formation et de la prévention.
- Soutien des politiques d'insertion (Mission Locale, Maison de l'Emploi).

SPORT

- Aide au fonctionnement des classes sportives de haut niveau du Lycée du Mont-Blanc.
- Labellisation et accompagnement des manifestations sportives de renommée nationale et internationale.
- Réalisation de produits coordonnés facilitant l'accès au sport et à la culture pour les jeunes du territoire (ex : Pass Scolaire PMB).

CULTURE

- Labellisation et accompagnement des manifestations culturelles présentant un intérêt pour l'ensemble du territoire (Ex : Festival du Baroque).
- Gestion de la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques.

ÉNERGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Prise en charge des structures de conseil spécialisées dans les domaines des économies d'énergie dans le bâtiment et l'habitat jusqu'au terme du Plan Intégré transfrontalier de l'Espace Mont-Blanc (PIT).
- Mise en œuvre d'actions en faveur de la réduction de la pollution atmosphérique (PPA).

Les compétences optionnelles

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

- Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés (collecte et traitement).
- Participation aux structures de concertation, d'animation et de gestion des milieux naturels et sensibles.
- Sensibilisation à l'environnement à travers des interventions en milieu scolaire et tous publics.
- Mise en cohérence des chartes de balisage des sentiers à l'intérieur du périmètre communautaire, avec les territoires limitrophes et le Conseil Départemental de la Haute-Savoie.
- Adhésion aux structures intercommunales de gestion et de valorisation des rivières, cours d'eau, milieux aquatiques (hors activités touristiques, ludiques, sportives et retenues colinéaires) et au SAGE

POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

- Élaboration d'un Plan Local d'Habitat (P.L.H), suivi et soutien à la création ou la réhabilitation de logements sociaux sur le territoire.
- Suivi de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) et/ou projet d'intérêt général jusqu'à leurs termes.
- Gestion et entretien des aires d'accueil des gens du voyage.

ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS ET ÉQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PRÉÉLÉMENTAIRE ET ÉLÉMENTAIRE

- Acquisition foncière facilitant la création ou la réhabilitation, l'accès et le stationnement au Lycée du Mont-Blanc.
- Gestion et entretien du Centre Sportif du Parc Thermal.
- Maintenance du parc informatique des établissements publics d'enseignements préélémentaire et élémentaire.

Autres

- Gestion et entretien d'une structure d'accueil pour les animaux en divagation (fourrière), d'une pension d'animaux en direction des populations locales et touristiques et d'une structure pour l'élimination des cadavres d'animaux.
- Mise en œuvre d'une politique visant à une réception par voie numérique des chaînes de télévision nationales et locales sur l'ensemble du territoire.
- Soutien à la chaîne de télévision TV8 Mont-Blanc.
- Gestion et entretien des Relais Information Service (RIS) sur le territoire.

Les Communautés de Communes fonctionnent sur 2 principes de base :

- Principe de spécialité : c'est-à-dire qu'elles ne disposent que de compétences d'attribution, limitées au territoire des seules collectivités qu'elles associent.
- Principe d'exclusivité : le transfert d'une compétence entraîne le dessaisissement corrélatif par ses collectivités membres

Selon l'article L5214-16, une Communauté de Communes exerce de plein droit en lieu et place de ses communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, 2 compétences obligatoires et 3 compétences optionnelles parmi les 7 possibles (protection et mise en valeur de l'environnement, politique du logement et du cadre de vie, création, aménagement et entretien de la voirie ; construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire ; action sociale d'intérêt communautaire, tout ou partie de l'assainissement) puis toute autre compétence facultative.



Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

**Communauté de Communes
Pays du mont Blanc**

648, chemin des Prés Caton

P.A.E. du Mont-Blanc

74190 PASSY

Tél. : 04 50 78 12 10

Fax : 04 50 78 25 79

contact@ccpmb.fr

